

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

Présent-e-s

Bureau :	TILLMANN	Robert	PLR	Président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 ^{ère} vice-présidente
	FABRE	Michel	PS	2 ^e vice-président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} secrétaire
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre
Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	PDC	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	GAETANINO	Marco	MCG	
	GROGNUZ	Fabien	PLR	
	HALDEMANN	François	PLR	
	HALIMI	Hysri	PS	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HERNOT	François	PS	
	HUBERT	Emile	UDC	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	ORTELLI	Aldo	PS	
	OSMANI	Xhevrie	PS	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SAPIN	Françoise	MCG (dès 18h45)	
	SQUILLACI	Nicola	PDC (dès 18h45)	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	

Assistent à la séance

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*
 PDC *Parti démocrate-chrétien*
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*
 UDC *Union démocratique du centre*
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Cédric Lustenberger (Mouvement citoyens genevois), nouveau conseiller municipal qui remplace M. Jean-François Girardet (MCG), démissionnaire.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Objet mis à l'ordre du jour du précédent Conseil municipal mais n'ayant pu être traité

5. Motion n° 2015-02 présentée par Sabine Tiguemounine, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant la mise en place d'un moyen de ralentissement avant le passage piétons avenue de Mategnin (sortie foyer de Feuillasse) et de bénéficier du service d'une patrouilleuse scolaire.

Nouveaux objets

6. Délibération n° 2015-41 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 1'240'000.-** en vue du déplacement et de l'adaptation de l'école provisoire des Boudines sur le site de Corzon-Vaudagne.
7. Délibération n° 2015-42 relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire de **CHF 868'000.-** relatif à la réalisation des travaux imprévus à l'EVE Monthoux.
8. Délibération n° 2015-43 relative à l'octroi d'un droit de superficie à la Coopérative d'habitation Cité Derrière – route de Meyrin 280, sur les parcelles n^{os} 10'615, 10'616 et 13'017, fe 51 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, situées aux 280-282, route de Meyrin.
9. Délibération n° 2015-35a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 167'000.-** en vue du remplacement des conduites en fibrociment à la piscine de Livron. **Rapport de la commission des travaux publics** (M. Tillmann, LR).
10. Délibération n° 2015-38a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'700'000.-** destiné au remplacement des installations de production/distribution de chaleur et de traitement de l'eau nécessaire à l'exploitation de la piscine extérieure du Centre sportif municipal des Vergers. **Rapport de la commission des travaux publics** (M. Tillmann, LR).
11. Délibération n° 2015-39 relative au financement des travaux de reconstruction du terrain de football D des Vergers d'un montant total de **CHF 1'798'159.-**. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc élargie** (M. Pachoud, MCG).

12. Délibération n° 2015-32a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 48'200'000.-** en vue de la réalisation des équipements publics dans l'éco-quartier des Vergers. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc & finances conjointe** (Mme Kunz-Félix, LR).
13. Annonces de projets.
14. Propositions individuelles.
15. Questions.

* * *

En préambule, **M. Tillmann** annonce avoir déposé un petit cadeau sur la place de chacun et fait une brève déclaration:

"A l'image de nos débats, une confiture de tomates vertes adoucie par de l'anis étoilé et relevée avec du piment rouge. Pour le déjeuner, je vous la conseille sur du pain de seigle ou pumpernickel cher à Napoléon III avec un petit-beurre salé. Dans le sachet, trois truffes artisanales selon la recette de mon grand-père, chocolatier, pour finir en douceur.

Bon appétit !"

(Applaudissements)

Il donne ensuite la parole à M. Tremblet pour la lecture de la lettre de démission du Conseil municipal de M. Girardet:

*"Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers Amis meyrinois,*

Comme je vous l'avais annoncé lors de la présentation de mes propositions individuelles au Conseil municipal du mercredi 18 novembre 2015, je vous adresse ma démission avec effet immédiat.

J'ai débuté mon mandat de conseiller municipal en 1991, alors que notre regretté ami Roger Portier était élu conseiller administratif en compagnie de Madeleine Bernasconi et Bernard Gmür. Après vingt-quatre ans au service de la population meyrinoise, j'ose partir avec le sentiment heureux d'avoir offert une belle partie de mes forces pour Meyrin. Quel bonheur d'avoir usé dix conseillers administratifs et de compter à mes côtés plus de soixante conseillers municipaux qui tous sont restés des amis à une exception près ! Ce printemps, la population n'a pas jugé opportun que j'en fasse davantage et je lui reconnais volontiers cette sagesse.

Cette retraite municipale me permettra de me consacrer à mon mandat de député en me libérant du temps pour mieux en profiter. Ne vous inquiétez pas, je ne m'ennuie jamais.

Il s'agit pour moi de me recentrer sur l'essentiel afin de ménager la monture ! Je sais que de nouvelles forces sont là, et qu'il est temps de leur mettre le pied à l'étrier ! Ainsi, Cédric Lustenberger sera rapidement en selle pour prendre à son tour le relai. Je lui souhaite plein de bonheur dans l'exercice de ce beau mandat.

J'avoue aujourd'hui avoir davantage reçu que je n'ai pu offrir ! Les années ont filé comme l'éclair. Tant de mots échangés avec passion, tant d'heures passées à discuter, à argumenter, à interroger. Je tiens toutefois à m'excuser ce soir si, lors de ces échanges, j'aurais blessé l'un ou l'autre d'entre vous.

*Et voilà que surgit ma bonne conscience démocrate-chrétienne. Celle qui, dès mes origines politiques, m'a fait placer l'"humain au centre" de mes préoccupations. Ces valeurs qui m'ont permis de présider ce Conseil au passage du deuxième millénaire. Cette bonne conscience qui m'a finalement encouragé à m'émanciper et prendre mon indépendance. C'est ainsi que je peux exprimer au sein du MCG le même souci d'accorder en toutes circonstances **la priorité aux résidents meyrinois**.*

Chemin faisant, j'ai eu le bonheur de découvrir l'infinie richesse de notre système démocratique. Et parce qu'en démocratie je n'ai jamais raison tout seul, c'est l'affaire de tous d'être curieux et critiques. J'ai lutté pour maintenir un Conseil municipal fort et indépendant afin qu'il soit toujours mieux écouté, concerté et respecté. Il ne l'est pas assez souvent à mon goût et je militerai encore et longtemps pour que la loi renforce ses prérogatives.

Je constate par exemple avec plaisir que le mot "commune" de Meyrin est utilisé dans la délibération n° 2015-43 qui vous est soumise ce soir ! C'est un progrès, alors que la délibération n° 2015-25, votée dernièrement, comportait 42 fois le terme de "ville" de Meyrin.

Le rôle de conseiller municipal se résoudrait-il simplement à contrôler les comptes et à voter les budgets proposés par le Conseil administratif ?

Ecoutez plutôt l'énumération des principales nouvelles constructions érigées depuis 1991 qui attestent du contraire: ferme de la Golette, école de Bellavista, Forum Meyrin, école de Monthoux, la patinoire et le stade de foot, le boulodrome, les crèches de Champs-Fréchets et de Monthoux, la rénovation de l'école des Boudines, le Jardin Robinson. De plus, l'arrivée du tram avec la tranchée couverte ainsi que les grands travaux pour l'assainissement avec le lac des Vernes ont mobilisé ce Conseil municipal pendant toute cette période.

La mise en œuvre et la construction de l'écoquartier des Vergers, avec son école et sa crèche, viennent compléter ce tableau. Vous pouvez facilement imaginer le nombre d'heures de délibérations qu'il aura fallu partager pour atteindre un tel résultat. Et il en faudra encore pour réaliser les grands travaux contenus dans le projet des investissements futurs dont la nouvelle mairie et l'aménagement du centre de la Cité par exemple. Ainsi, le budget, de CHF 40 millions à mes débuts est passé à CHF 99 millions à ce jour malgré une faible croissance démographique.

Entre toutes ces actions, je suis particulièrement fier de ma proposition adoptée en 1992 par notre Conseil de fixer à 0,7% du budget la part meyrinoise consacrée à la coopération au développement.

Alors, quand cette somme annuelle (environ CHF 700'000.-) est distribuée aux plus pauvres de notre planète, je suis heureux. En effet, ce partage nous permet d'assister à la concrétisation de projets de toute première nécessité pour la santé, l'éducation ou la sécurité des populations les plus déshéritées. Les nombreux témoignages de remerciements reçus par la Commune de Meyrin sont autant d'encouragements à poursuivre dans cette voie.

Avant de conclure, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont contribué à rendre mon engagement si passionnant: Myriam, ma fidèle première vice-présidente, mes chers collègues du MCG, mes amis de la première heure du PDC et vous tous, jeunes et anciens du Conseil municipal de Meyrin. Ma reconnaissance s'adresse également à l'ensemble de l'administration et aux chefs de service qui ont toujours fait preuve de la plus grande sollicitude à mon égard.

Je tiens encore à raviver le cordial souvenir de trois anciens conseillers municipaux aujourd'hui disparus :

- Michel Chevrolet, avec qui j'ai mené le premier combat. Il était jeune, j'étais déjà vieux pour lui;*
- Didier Schweizer, qui m'a appris à pointer et à tirer au but ! On a même réussi à mettre les boules à certains;*
- Jacques Charpier, mon camarade au sens très aiguisé de la justice... Avec chacun d'eux, j'ai fait un bout de chemin. Je leur devais bien ce petit clin d'œil complice.*

Je terminerai par une citation de Mandela: "Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends".

Personnellement j'ai gagné parfois, mais j'ai surtout beaucoup appris et je continuerai à le faire encore et toujours, comme un ouvrage inlassablement remis sur le métier !

Je vous prie, Monsieur le Président, chers Collègues du Conseil municipal, de recevoir mes vœux pour que vous trouviez le même plaisir que j'ai eu à servir notre commune de Meyrin.

*Vive Meyrin
Vive Genève
Vive la Suisse*

Votre dévoué Jean-François Girardet

[Applaudissements]

Au nom du MCG, **M. Gaetanino** tient à remercier M. Girardet de tout ce qu'il a fait pour la section depuis qu'il est arrivé en tant que président en 2010. A titre personnel, il tient à le remercier pour tout ce qu'il lui a appris, pour avoir été proche et pour tous ses conseils.

[Quelques applaudissements]

1. Assermentation de M. Cédric Lustenberger (Mouvement citoyens genevois), nouveau conseiller municipal qui remplace M. Jean-François Girardet (MCG), démissionnaire

Il est procédé, entre les mains de **M. Tillmann**, à l'assermentation de M. Cédric Lustenberger (MCG).

M. Lustenberger prête serment et prend place à la table du Conseil municipal.

[Applaudissements]

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Tillmann indique que, lors de la commission d'administration générale élargie du 3 décembre dernier, le groupe socialiste a décidé de retirer la résolution n° 2014-07, présentée par M. Robert, qui demandait de s'opposer fermement à l'avant-projet de loi du Conseil d'Etat sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton et d'ouvrir, au sein de notre Conseil municipal, un débat à ce sujet qui montre et confirme que la concertation et l'autonomie des communes sont et seront respectées.

Il invite les commissaires à se référer au procès-verbal qui sera disponible prochainement sur CMNet.

D'autre part, **M. Tillmann** fait part d'une lettre envoyée le 1^{er} décembre 2015 par M. Nasreddine Cherif, administrateur d'Omnia Travel SA.

Il explique que celui-ci se plaint de ne plus recevoir de mandats de la Commune, ce qui était le cas ces dernières années. Cette situation lui crée un problème financier et il a donc fait part de ses préoccupations au Conseil administratif, visiblement sans succès. M. Cherif s'inquiète que ses offres ne soient pas acceptées malgré la présence de sa société depuis de nombreuses années sur le territoire communal et estime qu'il serait légitime de privilégier les commerces locaux. Il espère par la présente renouer les contacts avec le Conseil administratif.

M. Tillmann annonce que le Bureau a décidé de renvoyer ce courrier à l'exécutif.

Enfin, il indique que les conseillers ont reçu des vœux de la part du comité et des collaboratrices de la ludothèque, lesquels les remercient de leur soutien et de leur confiance et leur souhaitent de belles fêtes de fin d'année 2016 pleines de promesses.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Nouvelle secrétaire générale adjointe

Nous avons le plaisir de vous annoncer la nomination de Mme Melissa Rebetez en qualité de secrétaire générale adjointe. Elle prendra ses nouvelles fonctions au printemps 2016 dès qu'elle aura été remplacée à son poste actuel.

Mme Rebetez a été engagée à la mairie en décembre 2000 afin de diriger le service des écoles, des jeunes et de l'information. Dès 2005, elle a développé le service municipal nommé Développement social et emploi. Celui-ci est actuellement composé de dix-huit collaborateurs et agit dans huit domaines de compétences différenciés.

Mme Rebetez est titulaire d'un master en sciences politiques de l'Université de Genève, complété par un certificat post-grade en intervention communautaire délivré par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale.

Dans ses nouvelles fonctions, elle aura principalement pour mission d'assurer la direction et la coordination des domaines relevant des ressources humaines, de la communication et des relations publiques ainsi que de l'informatique et des affaires économiques. Elle assurera également la gestion du portefeuille des projets stratégiques, la mise en œuvre du système de contrôles interne, le développement de la plateforme interne de coordination, et épaulera le secrétaire général dans la conduite de différents dossiers.

M. Morand reste secrétaire général adjoint jusqu'à l'entrée en fonction de Mme Rebetez dans son nouveau poste.

Accueil des réfugiés

En complément de la réponse faite sur l'accueil des réfugiés lors du Conseil municipal du 6 octobre 2015, le Conseil administratif souhaite informer le Conseil municipal des dernières évolutions de la situation.

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 juillet 2015, selon lequel "les communes genevoises sont invitées à mettre à disposition de l'Hospice général les moyens d'accueil nécessaires à l'hébergement des personnes dépendant du domaine de l'asile et qui ne peuvent être accueillies dans le dispositif existant", le Conseil administratif a été contacté par l'Hospice général afin de préparer l'arrivée imminente à Meyrin de plusieurs familles de réfugiés représentant 50 à 100 personnes. L'Hospice général estime que ces familles seront en provenance d'Afghanistan, de Syrie et d'Irak.

Illustrant l'esprit meyrinois d'accueil, de solidarité et de vivre ensemble, et en cohérence avec le programme de législature, le Conseil administratif et l'administration meyrinoise ont affirmé leur volonté de mettre tout en œuvre afin d'accueillir les réfugiés dans les meilleures conditions d'accueil, d'installation et d'intégration à la vie meyrinoise possibles.

Fort du constat que le contact avec la population et la plongée dans la réalité locale sont les meilleures solutions d'intégration, le service développement social et emploi a d'ores et déjà pris contact avec les réseaux associatifs meyrinois, les écoles et les églises afin de fédérer et coordonner les bonnes volontés. Deux séances ont eu lieu les 10 et 14 décembre 2015, auxquelles le milieu associatif a répondu présent, ce qui traduit ainsi un bel élan de solidarité.

Le lieu d'accueil choisi par le Canton est l'abri de la protection civile de Bellavista. Ce type de lieu n'est absolument pas adéquat aux yeux du Conseil administratif qui trouve totalement honteux que le Conseil fédéral refuse de mettre à disposition les casernes militaires vides du Canton qui permettraient d'offrir de meilleures conditions de vie qu'un abri de la protection civile.

Le Conseil administratif suit donc l'évolution de ce dossier et en informera régulièrement le Conseil municipal. Une séance publique d'information est en train d'être organisée pour le début de l'année prochaine.

Par ailleurs, un article est prévu dans le *Meyrin Ensemble* du mois de janvier et cette information sera relayée sur le site internet.

Paiement des jetons de présence

Nous vous informons que les jetons de présence pour le deuxième semestre 2015 seront payés au plus tard le 21 décembre.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 18 novembre 2015, propositions individuelles de M. Girardet

Accorder une attention particulière aux entreprises meyrinoises lors des procédures d'attribution de gré à gré

Le Conseil administratif partage cette préoccupation depuis plusieurs années et assure que les services sont très attentifs à l'attribution de mandats de gré à gré auprès des entreprises locales. Dans le cadre de la mise en œuvre du système de contrôle interne de la Commune, ce processus d'attribution et ces critères seront formalisés.

Introduire la possession du permis de conduire pour exercer la fonction de patrouilleuse scolaire

Pour accomplir leur mission avec compétence, il n'est absolument pas nécessaire que les patrouilleuses scolaires soient en possession d'un permis de conduire.

Réflexion sur le rapprochement des activités d'entretien du bâtiment Forum et du service de gérance et entretien des bâtiments (GEB)

Le Conseil administratif cherche en permanence à optimiser les activités et les prestations de l'administration comme en témoigne le programme de législation. La piste évoquée figure parmi les réflexions déjà ouvertes du Conseil administratif.

"Tourner à gauche" - Hôpital de la Tour / route de Meyrin

Le 23 juin 2015, le Conseil administratif avait déjà formulé une réponse à cette demande, où il expliquait les étapes successives de ce projet :

Premièrement, la résolution n° 2015-01 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, et acceptée par le Conseil municipal le 27 janvier 2015 par 15 oui, 12 non et 3 abstentions, demandait au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de solliciter l'autorisation d'un "*tourner à gauche*" pour accéder à l'Hôpital de la Tour depuis la route de Meyrin pour les véhicules provenant du Village et circulant en direction du CERN.

Le Conseil administratif a donc adressé deux courriers au Conseil d'Etat, le premier le 2 février 2015 et le deuxième le 5 mai 2015, demandant l'autorisation du "*tourner à gauche*". M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, a répondu, dans son courrier du 15 juin 2015, qu'il n'était pas envisageable d'autoriser un "*tourner à gauche*" entre la route de Meyrin et l'avenue J.-D.-Maillard pour les raisons suivantes : sur ce carrefour, le mouvement de "*tourner à gauche*" est autorisé uniquement pour les bus TPG. Dans le cas où le "*tourner à gauche*" serait autorisé pour tous les usagers, le carrefour fonctionnerait non plus avec trois phases de feux, mais avec quatre phases. Ce nouveau fonctionnement aurait pour effet d'augmenter le temps d'attente de tous les usagers et de pénaliser la vitesse commerciale du tram.

Au vu de ce qui précède et étant donné la proximité du carrefour de la route du Mandement pour faire demi-tour, le conseiller d'Etat expliquait qu'il n'autorisait pas le "*tourner à gauche*" demandé par la résolution n° 2015-01. Cette réponse a été communiquée au Conseil municipal le 23 juin 2015.

Gare RER de Meyrin - accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Cette problématique est traitée par le Conseil administratif depuis trois ans.

En effet, les CFF ont un projet de requalification de la gare de Meyrin (allongement et élargissement des quais, mise aux normes de la structure) impliquant des travaux importants et de gros investissements. Cette nouvelle gare, dans le projet initial, ne prévoyait pas de passage inférieur reliant la route du Nant-d'Avril au chemin du Vieux-Bureau.

Suite à la présentation du projet en 2012, la commune de Meyrin a demandé qu'une nouvelle variante soit étudiée prévoyant un passage inférieur intégrant les vélos et les piétons, ceci afin de répondre aux problématiques de sécurité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Une commission pour traiter de cette question et de la résolution n° 2015-26 avait été prévue le 20 janvier 2016. Ladite commission a été maintenue malgré le retrait de la résolution.

Déménagement de la caserne des Vernets et sa construction à Meyrin-Mategnin

Le Conseil municipal a été informé du projet de construction d'une nouvelle caserne à Meyrin-Mategnin sur le terrain de la Confédération par le biais d'une commission d'urbanisme en date du 4 février 2015.

M. Guy Reyfer, directeur du support et de la logistique au département de la sécurité et de l'économie, M. Thomas Keller, commandant de la place d'armes de Genève, et M. Louis Neerman, chef de projets au département des finances, office des bâtiments, direction des constructions, ont été auditionnés.

Le Conseil administratif rappelait alors que les autorités communales avaient fait opposition au projet d'agrandissement de la caserne, non pour l'empêcher mais pour entrer en dialogue avec la Confédération. Ce dialogue a eu lieu non seulement avec les requérants, mais aussi avec l'association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle (ADIHQC) et un agriculteur établi à proximité du site concerné. Les échanges ont été facilités par le Conseil administratif.

Un accord a été trouvé qui satisfait toutes les parties et qui a permis un retrait de toutes les oppositions.

20^{ème} anniversaire du Théâtre Forum Meyrin - hommage à Roger Portier

Suite à la résolution n° 2008-22, votée à l'unanimité, Mme Girardet est revenue avec un nouveau projet de résolution en 2015 étant donné qu'aucune action n'avait été entamée durant la législature précédente. Le Conseil municipal a décidé, à sa majorité, de ne pas entrer en matière estimant que ce privilège créerait un précédent et obligerait par la suite à rendre hommage aux différents magistrats de Meyrin. Le Conseil administratif s'est rallié à cette prise de position.

Séance du 18 novembre 2015, questions de M. Girardet

Information à La voie lactée du vote de la délibération lui octroyant un droit de superficie

Nous avons prévu de signer l'acte notarié du droit de superficie avec La voie lactée au début de l'année 2016 et ceci en lien avec la planification du chantier pour les équipements publics dans le quartier des Vergers.

Remblais Gravière de Montfleury

La Gravière de Montfleury est effectivement en cours de remblayage, conformément au plan d'extraction et à l'autorisation d'exploiter dressés par l'Etat.

Pendant cette période, la Commune a reçu une redevance conformément à la loi sur les gravières et exploitations assimilées. En 2012, une fois l'extraction achevée, le concessionnaire a commencé le remblayage de la gravière contre rémunération avec des matériaux issus de chantiers.

Le terrain sera progressivement libéré et entièrement remblayé en 2022. La FTI et la Commune ont déjà des perspectives de valorisation de ces parcelles, conformément aux objectifs de densification prévus dans le grand projet de la ZIMEYSAVER.

Séance du 19 mai 2015, proposition individuelle de Mme Mac Kay, et séance du 18 novembre 2015, question de Mme Tiguemounine

Adaptation du statut des patrouilleuses scolaires à celui appliqué en ville de Genève et fourniture de vêtements mieux adaptés à leur fonction

Ces objets seront traités lors de la prochaine commission de sécurité le 27 janvier 2016.

Séance du 18 novembre 2015, questions de Mme Tiguemounine et de Mme Hayes

Exploitation du Salon Geneva Girls

Il n'appartient pas à la Commune de se prononcer sur la légalité ou la moralité d'un salon de prostitution. Néanmoins, le Conseil administratif regrette de ne pas avoir été consulté par le Canton quant à son emplacement, proche d'écoles et d'axes de mobilité dans une zone résidentielle.

Ce type d'activité, à l'instar d'une discothèque trouverait mieux sa place dans une zone industrielle où les nuisances seraient moins perceptibles.

Le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat le 2 octobre, faisant part de sa surprise et de son mécontentement et demandant des explications quant au processus de délivrance des différentes autorisations liées à cet établissement.

Le service administratif du Conseil d'Etat a accusé réception dudit courrier le 7 octobre. Les considérants du Conseil d'Etat sur la tenue de ce salon seront communiqués une fois reçus.

Séance du 18 novembre 2015, question de Mme Kunz-Félix

Procédure budgétaire, bases légales pour le préavis de la clause du besoin

Il n'y a aucune base légale qui oblige une commission à se prononcer sur la clause du besoin lors du processus budgétaire. Nous tenons toutefois à rappeler que c'est suite à une demande du PLR, lors de la législature précédente, que nous pratiquons de la sorte pour les nouvelles demandes de postes RH.

Séance du 18 novembre 2015, question de M. Gaetanino

Règles d'attribution des logements de la Fondation Nouveau Meyrin

Le 14 janvier 2013, le Conseil de fondation a accepté l'élection de la "commission d'attribution" ainsi que son règlement d'attribution. Cette commission est composée du président de la Fondation, de trois membres du Conseil de fondation et d'une représentante du service développement social et emploi de la Commune. Cette dernière n'a qu'une voix consultative, tout comme la gestionnaire qui prend part aux séances.

La commission d'attribution se réunit dès qu'un ou des logements se libèrent au sein de la Fondation. Il est à préciser que, lors d'attribution de logements, les dossiers sont anonymes.

En résumé, l'attribution des logements se fait en trois phases:

1. Vérification des trois critères à remplir absolument:

- l'existence d'un lien fort avec Meyrin (être originaire de Meyrin, y habiter ou y travailler, éventuellement y avoir un autre lien fort (famille déjà à Meyrin par exemple));
- adéquation du nombre de personnes qui occuperont le logement avec le nombre de pièces du logement disponible;
- niveau des revenus et solvabilité.

2. Evaluation du nombre de points obtenus:

En fonction de l'analyse de la situation personnelle, il est établi une pondération chiffrée similaire à celle appliquée par l'Office cantonal du logement (elle tient compte notamment d'éléments tels que la promiscuité dans le logement actuel, procédure d'évacuation, sdf, mésentente, circonstances sociales particulières, ancienneté de l'inscription, etc.);

Le système à points est à considérer comme une aide à la décision, qui appartient à la seule commission d'attribution, qui procède au choix du ou de la candidate.

3. Décision de la commission d'attribution

La commission d'attribution examine les candidats qui auront été préalablement sélectionnés parmi la liste de tous les demandeurs.

De plus, il est à préciser que la Cour des comptes vient de réaliser un audit sur la manière dont la Fondation attribue ses logements. Ses conclusions et ses recommandations seront prochainement publiées. Il est fort probable que, suite aux recommandations de la Cour des comptes, la Fondation apporte des modifications à son règlement d'attribution.

Séance du 18 novembre 2015, question de Mme Hayes

Disparition d'une grille et abandon de détritrus le long de la butte de Riant-Bosson

La grille d'écoulement des eaux de surface manquante a été remplacée et les divers détritrus abandonnés sur le site ont été évacués.

Séance du 18 novembre 2015, question de Mme Hayes

Lumières extérieures de l'école de Livron éteintes dès 18h00

Le Conseil relève que les lumières des couverts de sortie d'école étaient éteintes dès 18h00 afin d'éviter que des rassemblements de personnes non souhaitées devant les entrées de l'école aient lieu le soir et la nuit, ces personnes pouvant générer le plus souvent bruits et détritrus.

Il reconnaît toutefois que le manque de lumière pose des problèmes aux personnes fréquentant cette école le soir, en particulier durant les périodes hivernales. Par conséquent, il a d'ores et déjà modifié l'heure d'extinction des lumières qui a été repoussée à 22h30.

Séances du 21 avril 2015, proposition individuelle de M. Grognuz, et du 6 octobre 2015, question de M. Grognuz (relance)

Calendrier Flexicard disponible sur internet

Dans le cadre du projet de refonte du site internet qui vient de démarrer, la mise en ligne d'un calendrier de disponibilité des cartes CFF est une fonctionnalité qui sera prise en considération.

M. Gaetanino tient à préciser qu'il a posé une question concernant les règles d'attribution des logements de la Fondation Nouveau Meyrin parce que des citoyens meyrinois sur la liste d'attente de la Fondation depuis plusieurs années attendent toujours un logement. Or, il semblerait que deux logements libérés au n°8, rue de la Prulay aient été attribués à deux familles de réfugiés syriens à peine arrivés dans la Commune. Il aimerait donc savoir si c'est exact.

M. Tschudi apporte un démenti puisque le critère d'ancienneté est très important pour l'attribution d'un logement à la FNM. Il ajoute que les noms et nationalités des personnes ayant obtenu un logement ne sont pas communiqués et qu'il ignore donc la nationalité des personnes ayant obtenu les appartements évoqués par M. Gaetanino. Toutefois, il est certain qu'il ne s'agit pas de personnes arrivées récemment sur le territoire puisque toutes les personnes auxquelles un logement a été attribué avaient déposé leur demande il y a plusieurs années.

* * *

Objet mis à l'ordre du jour du précédent Conseil municipal mais n'ayant pu être traité

5. **Motion n° 2015-02 présentée par Sabine Tiguemounine, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant la mise en place d'un moyen de ralentissement avant le passage piétons avenue de Mategnin (sortie foyer de Feuillasse) et de bénéficier du service d'une patrouilleuse scolaire**

Mme Tiguemounine indique que cet axe routier est source d'accidents, notamment d'enfants. Considérant que prévenir est préférable à guérir, elle propose de voter immédiatement le renvoi de cette motion au Conseil administratif afin qu'il puisse prendre les mesures proposées rapidement.

M. Tillmann demande s'il y a une opposition à l'entrée en matière.

M. Gaetanino annonce que le MCG s'oppose à l'entrée en matière car il juge cette motion inutile. En effet, il existe un passage piétons avec une patrouilleuse à 130 m de celui dont il est question et le nombre d'enfants concernés n'est pas mentionné dans le projet. Quant à lui, il estime qu'il y a peu d'enfants en bas âge et scolarisés qui proviennent du Château de Feuillasse et utilisent ce passage piétons. Enfin, il ne le trouve pas si dangereux dans la mesure où il est bien visible et que les voitures sont souvent ralenties sur cette route en raison des embouteillages.

Mme Tiguemounine fait remarquer qu'il est mentionné dans la motion que 11 enfants sont concernés. Elle relève en outre qu'il s'agit d'un tronçon en ligne droite où les automobilistes roulent rapidement.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tillmann** met au vote l'**entrée en matière** sur la **motion n°2015-03** qui est **refusée par 12 oui, 15 non et 4 abstentions**.

* * *

Nouveaux objets

6. **Délibération n° 2015-41 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'240'000.- en vue du déplacement et de l'adaptation de l'école provisoire des Boudines sur le site de Corzon-Vaudagne**

M. Tschudi rappelle qu'en 2012, après avoir étudié différentes variantes, le Conseil municipal avait accepté à l'unanimité d'acquérir une école provisoire qui est actuellement installée à côté de l'école des Boudines. Cette solution avait été jugée préférable à la location, qui s'avérait onéreuse, et parce qu'elle pourrait être réutilisée dans le cadre d'autres rénovations d'écoles ainsi qu'aux Vergers dans l'attente de l'ouverture de la nouvelle école.

Il ajoute qu'à l'époque, l'administration pensait déplacer cette école en fonction des rénovations mais il s'avère que ces déplacements sont très coûteux. Aussi a-t-il été recherché un emplacement central qui permettrait d'accueillir les enfants provenant des différentes écoles à rénover ainsi que des Vergers.

M. Tschudi indique qu'il est donc demandé un crédit pour, en principe, déplacer une dernière fois l'école provisoire. Le montant important du crédit demandé est dû, entre autres, aux travaux à réaliser pour les canalisations et l'électricité ainsi qu'à la construction d'un préau couvert.

Il précise encore que la mise à disposition de cette école provisoire est urgente puisque les premiers habitants sont attendus aux Vergers en avril 2016 et que le SRED (Service de la recherche en éducation) a évalué les besoins entre trois et six classes pour la rentrée 2016. Par ailleurs, les locaux affectés actuellement au Jardin Robinson devront être libérés avant que le nouveau bâtiment soit terminé. Aussi, d'entente avec le comité et les animateurs du Jardin Robinson, celui-ci sera provisoirement relogé dans l'école provisoire.

M. Tschudi conclut en relevant qu'il n'est pas question de déplacer à nouveau cette école dans le cadre des rénovations des écoles Bellavista, de Livron et des Champs-Fréchets. Enfin, une fois ces rénovations menées à terme, il s'agira de décider si l'école provisoire sera revendue ou réutilisée.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière ni ne désirant s'exprimer, **M. Tillmann** met au vote le renvoi de la **délibération n°2015-41** à la **commission des travaux publics**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

7. **Délibération n° 2015-42 relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire de CHF 868'000.- relatif à la réalisation des travaux imprévus à l'EVE Monthoux**

M. Tschudi explique que ce crédit complémentaire se décompose en trois parties. En premier lieu, il rappelle que seuls 2% du budget avait été réservés pour le poste "divers et imprévus". Deuxièmement, les SIG ont demandé que l'EVE Monthoux soit raccordé à la rue Virginio-Malnati et non à la rue Alphonse-Large comme initialement prévu. Enfin, les travaux de fouille ont dû être beaucoup plus profonds qu'envisagé au départ.

Il relève que ces imprévus sont apparus pendant les travaux. La Commune a négocié avec les SIG mais il a fallu aussi tenir compte du fait que l'EVE Monthoux devait être ouvert en janvier 2015 afin d'accueillir les enfants de l'EVE Cité-Parc pendant sa rénovation.

M. Tschudi ajoute que des modifications demandées par le personnel de la petite enfance ont dû être réalisées, suite à la période de canicule de cet été. Enfin, le département de l'aménagement, du logement et de l'équipement a demandé des compléments en vue d'améliorer la sécurité d'aménagements extérieurs.

Il signale encore que ce budget a été présenté avec retard en raison des négociations menées avec les SIG, lesquels ont accepté de participer légèrement aux frais, soit CHF 16'000.-.

En ce qui concerne les aménagements extérieurs, la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) a contacté la Commune pour proposer une association dans le cadre du programme "Nature en ville". Il s'agit de réaliser un programme paysager autour de l'EVE en concertation avec les instances impliquées, que la DGNP financerait jusqu'à 50%. Toutefois, cette subvention n'a pas pu être incluse dans la délibération.

Il termine en indiquant que les coûts de l'entreprise Erné, qui a été sollicitée pour les modifications demandées, étaient jugés trop élevés et que ce budget a pu être baissé de CHF 53'000.-.

En conclusion, d'entente avec le Bureau, **M. Tschudi** propose de renvoyer ce projet à la commission des travaux publics et petite enfance conjointe. Les commissaires pourront se rendre sur place afin de visualiser les travaux demandés.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière et **M. Tillmann** met donc au vote le renvoi de la **délibération n°2015-42** à la **commission petite enfance & travaux publics conjointe**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

8. **Délibération n° 2015-43 relative à l'octroi d'un droit de superficie à la Coopérative d'habitation Cité Derrière – route de Meyrin 280, sur les parcelles n°s 10'615, 10'616 et 13'017, fe 51 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, situées aux 280-282, route de Meyrin**

M. Tschudi rappelle qu'en 2014, l'assemblée a octroyé un droit de superficie à la Coopérative dénommée Cité Derrière et ajoute que, pour différentes raisons, les procédures n'ont pas pu être menées à terme. Or, le nom de la coopérative a été modifié entre-temps, celle-ci s'appelant dorénavant "Coopérative d'habitation Cité Derrière".

En conséquence, afin que les documents officiels puissent être signés, le Conseil administratif présente une nouvelle délibération comportant le nouveau nom de la coopérative et annulant la précédente mais sans autre modification.

M. Tillmann demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas, et met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité**.

Mme Bocard aimerait savoir si ce nouveau vote implique un délai référendaire.

M. Tschudi le confirme.

M. Grognuz demande qui payera les frais occasionnés par les nouveaux actes notariés.

M. Tschudi répond que c'est la Coopérative qui a décidé de changer de nom entre le vote de la délibération et la signature des actes notariés. En conséquence, c'est à elle de payer les frais occasionnés.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tillmann** met aux voix la **délibération n°2015-43**

relative à l'octroi d'un droit de superficie à la Coopérative d'habitation Cité Derrière – route de Meyrin 280, sur les parcelles n°s 10'615, 10'616 et 13'017, fe 51 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, situées aux 280-282, route de Meyrin

Vu la délibération votée le 11 octobre 1988 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- destiné à l'étude de mise en valeur des parcelles n°s 10'613, 10'615, 10'616 et 13'017, fe 10, propriétés communales;

Vu l'étude qui montre la faisabilité de cette opération;

Vu la délibération n° 45a/2005 relative à la constitution de servitudes de passage, d'empiètement et de distance et vue droite sur la parcelle n° 13'017, fe 10, propriété communale, au bénéfice de la parcelle n° 10'611, fe 10, propriété des consorts Kobel;

Vu l'image directrice de la planification territoriale 2009-2011-2013 dans laquelle l'implantation de nouveaux bâtiments faite par le bureau Hoffmann+Dunoyer de Cointrin est intégrée;

Vu l'arrivée du TCMC et la création de la tranchée couverte qui réduisent massivement le volume du transport individuel;

Vu le réaménagement de la place du Village et le lien rétabli entre les deux côtés de la route de Meyrin;

Vu le patrimoine construit à Meyrin-village, sa préservation et l'harmonisation avec d'autres futures constructions;

Vu l'opportunité urbanistique de pouvoir fermer la place du Village, de dynamiser le centre villageois par la création de commerces au rez-de-chaussée et de 18 logements en régime coopératif;

Vu la délibération n° 2011-07a, adoptée à l'unanimité le 19 avril 2011, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 753'000.- destiné à l'étude d'un bâtiment mixte, logements et commerces, au 280, route de Meyrin (point 29 de l'image directrice des locaux, version 3'2), incluant un concours d'architecture selon SIA 142;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité & finances conjointe du 12 décembre 2012 validant le programme et le choix d'une coopérative de logements;

Vu le concours d'architecture SIA 142 qui s'est déroulé du 26 au 27 mars 2014 en présence de 11 membres du jury et 5 experts;

Vu le choix du jury qui, à l'unanimité, a désigné le projet "*GIMMICK*" du bureau P-2L I Architectes, établi à Soral, comme lauréat et la proposition au maître d'ouvrage de leur attribuer le mandat de construction;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité du 3 juin 2014 présentant les projets et le lauréat issus du concours d'architecture;

Vu le vernissage le 25 juin 2014 et l'exposition du 23 juin au 6 juillet 2014 au Pavillon Sicli du concours pour la construction de logements au 280, route de Meyrin;

Vu le rapport de la commission urbanisme et mobilité & finances conjointe du 17 septembre 2014, où un projet d'octroi de DDP à la Coopérative d'habitation Cité Derrière – route de Meyrin 280 a été préavisé à l'unanimité;

Vu l'opportunité pour la Commune de percevoir une rente de superficie, estimée à CHF 67'100.-/an;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 décembre 2015,

D E C I D E

PAR 33 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

à la majorité qualifiée

1. d'annuler la délibération n° 2014-38 relative à l'octroi d'un droit de superficie à la coopérative d'habitation Cité Derrière – route de Meyrin 280, sur les parcelles n^{os}10'615, 10'616 et 13'017, fe 51 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, situées aux 280-284, route de Meyrin
2. d'annuler la délibération n° 2014-29a du 7 octobre 2014 portant sur l'octroi d'un droit de superficie à la coopérative Cité derrière sur la parcelle n° 10'616, fe 51 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, située au 280, route de Meyrin,
3. d'autoriser le Conseil administratif à conclure un droit de superficie distinct et permanent sur les parcelles n^{os} 10'615, 10'616 et 13'017, propriétés de la Commune, situées aux 280 à 284, route de Meyrin, avec la coopérative Cité derrière pour une durée de nonante neuf (99) ans dès l'inscription de l'acte au Registre foncier, et pour une rente annuelle de superficie de CHF 67'100.-, correspondant à (1'882 m² x CHF 688.- x 4%) + (445 m² x CHF 688.- x 5%), selon le projet de DDP établi le 27 juin 2014 par le bureau de géomètre jcwasser SA et le projet de promesse de constitution de droit de superficie établi le 22 juillet 2014 par Me Costin van Berchem,
4. de charger le Conseil administratif de négocier les conditions du droit de superficie et procéder aux mises à jour nécessaires au Registre foncier pour ce qui concerne toutes les inscriptions (annotation, mention, gage, servitude) et procéder à la création de toutes les servitudes utiles à la viabilité du projet,
5. de charger le Conseil administratif d'établir avec la coopérative d'habitation Cité Derrière – route de Meyrin 280 une convention dans laquelle sont régies les conditions d'attribution des appartements, sur la base des critères appliqués par la Fondation Nouveau Meyrin,
6. de demander au Conseil administratif de conditionner l'octroi d'un droit de superficie à l'obtention d'une autorisation de construire en force en 2016 et une réalisation dans un délai maximal de deux ans,
7. de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier,
8. qu'en conformité de l'article 50, alinéas 1, 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, les contrats et tous documents notariés relatifs à ces opérations soient signés par le Conseil administratif.

* * *

9. Délibération n° 2015-35a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 167'000.- en vue du remplacement des conduites en fibrociment à la piscine de Livron. Rapport de la commission des travaux publics (M. Tillmann, LR)

M. Grognuz donne lecture du rapport de la commission des travaux publics établi par M. Tillmann. Celle-ci s'est tenue le 2 décembre 2015, sous la présidence de M. Haldemann et en présence de M. Tschudi ainsi que M. Morand, responsable du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie:

"M. Haldemann passe la parole à M. Devaud qui explique que les installations demandent, vu leur âge, un remplacement du matériel défectueux, notamment celui contenant de l'amiante.

M. Genequand projette sur écran les photos des conduites à remplacer en fibrociment qui alimentent les bassins en eau chlorée.

Au niveau des goulottes de reprise d'eau, le montage n'est pas optimal et des fissures sur la conduite en fibrociment ont nécessité la pose d'un manchon pour palier l'émanation de particules d'amiante. Une nouvelle goulotte en polyuréthane sera posée en remplacement.

Il faut également procéder à l'agrandissement de la trappe d'accès au bassin tampon pour rendre son inspection plus aisée et y installer une porte étanche.

Le coût total des travaux inclus les opérations de démolition, carottage et désamiantage, les installations sanitaires et la pose de nouvelles catelles, la réfection du carrelage des goulottes, la reprise d'étanchéité après remontage, l'agrandissement du portillon de visite du bassin tampon pour un coût du projet de CHF 167'000.-. Cette offre est la plus intéressante parmi les trois qui ont été mises en concurrence.

Le président donne la parole aux commissaires pour des questions.

Un commissaire constate que le coût du désamiantage est plutôt bas. Il demande en quoi consistent les travaux prévus. Il lui est répondu qu'il s'agit essentiellement de démontage, de carottage, de transport et de décharge, ce qui ne génère pas des frais importants.

Un commissaire demande si un enregistrement des travaux actuels est fait au cas où dans le futur, on découvrirait qu'une matière utilisée dans ces travaux pose également problème. Il lui est répondu que cela n'est pas nécessaire, les matières utilisées aujourd'hui étant renommées sans risque.

Plus personne ne demandant la parole, le président soumet au préavis de la commission la délibération n° 2015-35 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 167'000.- en vue du remplacement des conduites en fibrociment à la piscine de Livron. Cette délibération est acceptée à l'unanimité des personnes présentes, soit 2 PS, 2 Verts, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC et 2 MCG."

M. Gaetanino annonce que le MCG acceptera cette délibération.

Au vu des explications claires données en commission, **M. Bocard** indique que le PLR approuvera également cette délibération.

Mme Murciano fait part de la position de son parti:

"Pour le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, il ne fait aucun doute que les conduites en fibrociment alimentant la piscine doivent être remplacées. En effet, l'amiante ayant été clairement identifiée, nous ne voudrions pas mettre en danger la santé des usagers. Donc le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin votera favorablement cette délibération."

M. Jimenay annonce que le PDC soutiendra ce projet.

M. Ortelli signale que les socialistes, conscients de l'urgence de remplacer ces tuyaux en fibrociment, voteront favorablement cette délibération.

Il va de soi que l'UDC est d'accord de voter cette délibération, annonce **M. Hubert**.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, il est procédé au vote de la **délibération n° 2015-35a**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 167'000.- en vue du remplacement des conduites en fibrociment à la piscine de Livron

Vu la forte utilisation de la piscine de Livron et l'importance de cette infrastructure ;

Vu l'ancienneté de cette installation et la vétusté des conduites principales de circulation de l'eau de piscine ;

Vu la présence d'amiante dans les conduites en fibrociment ;

Vu les offres reçues par le service des sports ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2014-2023 ;

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 décembre 2015,

D E C I D E

PAR 32 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 167'000.-** destiné à remplacer les conduites en fibrociment à la piscine de Livron,

2. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 167'000.-,
4. d'amortir la dépense nette (dépense brute / subvention) prévue comme suit dès le début de l'utilisation du bien estimée à 2018:
 - CHF 5'567, en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.331.

* * *

10. **Délibération n° 2015-38a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'700'000.- destiné au remplacement des installations de production/distribution de chaleur et de traitement de l'eau nécessaire à l'exploitation de la piscine extérieure du Centre sportif municipal des Vergers. Rapport de la commission des travaux publics (M. Tillmann, LR)**

M. Grognez donne lecture du rapport de la commission des travaux publics établi par M. Tillmann, qui s'est tenue le 2 décembre 2015, sous la présidence de M. Haldemann et en présence de M. Devaud ainsi que M. Genequand, responsable du service des sports, et M. Balsiger, chef de projets énergie:

"M. Haldeman passe la parole au maire. Celui-ci détaille les raisons de cette délibération.

Tout d'abord, la vétusté des installations techniques du centre sportif des Vergers qui datent de 1978. De ce fait, la chaudière à gaz utilisée pour chauffer l'eau des piscines est tombée en panne en septembre 2015. La réparation n'étant plus possible, une solution alternative doit être proposée pour chauffer l'eau de la piscine pour la prochaine saison.

De plus, il faut profiter de l'opportunité qu'offrent les travaux de fouilles pour la mise en place du système de chauffage à distance des Vergers qui permettent des synergies en matière de génie civil.

Enfin, de nouvelles obligations légales découlent de la loi sur l'énergie et concernent le site du centre sportif des Vergers, et les objectifs en termes de réduction des émissions de CO₂ et l'augmentation de la part d'utilisation des énergies renouvelables et les économies annuelles sur le budget énergie que permet l'opération proposée par cette délibération.

Le président cède la parole à M. Balsiger.

Celui-ci explique que le projet soumis à délibération vise au remplacement de la production de chaleur et à réorganiser la distribution au sein du périmètre, au remplacement et à l'automatisation des installations de traitement de l'eau des

piscines, ainsi qu'au remplacement de l'installation solaire et des installations électriques et de régulation, tout en profitant des synergies possibles avec les travaux aux Vergers et au lac des Vernes ainsi que le respect du cadre légal, et la volonté d'atteindre les objectifs du Plan directeur communal de l'énergie.

Le projet prévoit d'amener le réseau CAD au centre sportif. La loi sur l'énergie prévoit en effet que les constructions nouvelles et les rénovations de bâtiments font l'objet d'un concept énergétique et ne sont autorisées que si ce chauffage se fait exclusivement à l'aide d'énergies renouvelables ou de rejets de chaleur.

Les deux anciennes chaudières à gaz seront remplacées par un échangeur de chaleur connecté au CAD, pour assurer le chauffage des locaux, de l'eau sanitaire ainsi que l'eau des piscines. Cela demandera d'adapter les installations techniques qui sont aussi dans un état de vétusté avéré. Une installation solaire contribuera en complémentarité à la production d'eau chaude sanitaire.

Le projet comprend également la mise à niveau des installations techniques du traitement de l'eau permettant le contrôle de sa chloration de sa neutralisation ainsi que sa filtration mécanique à travers un filtre à sable. L'installation solaire actuelle sera remplacée par une nouvelle installation solaire hybride thermique et photovoltaïque sur une surface de 304 m².

M. Balsiger détaille ensuite les coûts pour un total de CHF 1'694'898.-. Ce total est réparti entre les divers travaux liés aux installations de chauffage, au traitement de l'eau, aux installations solaires, à la rénovation de la toiture et aux divers travaux annexes (éclairage bâtiment, régulation, informatique pour raccord au réseau fibre optique, génie civil, assurances).

Le montant attendu des subventions de l'Office cantonal de l'énergie et du programme Ambition Negawatt est de CHF 75'000.-. Le bilan énergétique montre une diminution de la consommation énergétique du site de moins 19%.

Le président demande s'il y a des questions et remarques.

Un commissaire aimerait savoir quelles sont les interventions qui ne sont pas motivées par une obligation légale. M. Balsiger répond que le remplacement des installations de chauffage alimentant les espaces ouverts est obligatoire. M. Genequand précise que le règlement relatif au contrôle sanitaire et de sécurité des installations de bains publics impose certaines normes, qui sont ici respectées et font l'objet de mesures plus pointues imposées par le truchement de l'autorisation de construire. M. Balsiger ajoute que 30% des besoins en eau chaude sanitaire doivent être couverts par l'énergie solaire.

Un commissaire s'inquiète de savoir si la nouvelle chaudière d'une puissance de 540 kW suffira à remplacer les deux chaudières de 500 kW et 250 kW. M. Balsiger répond que le nouvel échangeur CAD suffira amplement à couvrir les besoins du centre sportif tout au long de l'année.

Un commissaire demande si ces travaux ont été l'objet d'appels d'offres publics et, le cas échéant, il aimerait savoir si des entreprises meyrinoises seront mandatées.

M. Balsiger répond que des entreprises genevoises et meyrinoises ont été sollicitées et seront mandatées sauf pour le traitement de l'eau et la régulation car il n'existe pas d'entreprise spécialisée sur Meyrin. Pour la toiture, l'appel d'offres public a été remporté par une entreprise genevoise, ceci malgré la sollicitation d'entreprises meyrinoises.

Un commissaire constate que M. Balsiger apporte de bonnes solutions pour les améliorations énergétiques, mais trouve le projet coûteux. Il s'étonne en outre du non fonctionnement et de la vétusté de l'installation solaire posée par les élèves du cycle d'orientation. M. Balsiger répond que cette installation a été posée de manière quelque peu artisanale il y a treize ans et présente aujourd'hui de nombreuses fuites et doit être reprise dans son ensemble.

Le même commissaire demande si, de par le changement du système de chauffage des bassins, la piscine extérieure pourrait rester ouverte sur une plus longue période. Il lui est rappelé que le calendrier des ouvertures a été défini par le Conseil municipal pour s'arrêter le dimanche suivant le Jeûne genevois, notamment pour l'affectation du personnel à la piscine de Livron.

Un commissaire demande si plus de puissance réduirait le temps de chauffage de l'eau. M. Balsiger répond que les puissances du nouvel échangeur CAD et de l'ancienne chaudière sont similaires et donc que le temps de chauffage ne sera pas modifié de manière significative.

Le même commissaire demande quelle est la durée de vie attendue des capteurs solaires hybrides. Il lui est répondu qu'elle est supérieure à 20 ans et est attendue à 25 ou 30 ans.

Un autre commissaire estime que ces travaux sont urgents et qu'il faut voter ce crédit.

Personne d'autre ne demandant la parole, le président soumet la délibération au préavis de la commission des travaux publics:

- *le montant de la délibération n°2015-38 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'700'000.- est accepté à l'unanimité des personnes présentes soit 2 PS, 2 Verts, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, et 2 MCG."*

M. Gaetanino annonce que le MCG acceptera cette délibération. En effet, certains travaux sont obligatoires pour respecter les normes et l'installation actuelle est vétuste. En outre, ils permettront de faire des économies d'énergie, ce que soutient son groupe.

M. Jimenay fait la déclaration suivante:

"La délibération n° 2015-38, que l'on n'attendait pas de sitôt,
Est venue se glisser tambour battant dans l'agenda des travaux.
Aidée par une chaudière à gaz qui, prise de malaise quelques mois plus tôt
Ouvrit la porte à l'introduction du FAD qui, en passant par le CAD,
Offrira une belle réduction des émissions de CO₂.

Ainsi que le constate l'administration,
Il nous faut franchir le Rubicon.

La vétusté, l'obsolescence non programmée
Des installations actuelles ont eu raison.

Substituer les chaudières, rénover la toiture, quelle corvée

Remplacer les pompes doseuses, améliorer la filtration

Changer la structure électrique, viser la performance énergétique.

Pour un million sept cent mille, nous en aurons.

Entendus ces quelques quatrains hétérométriques,
Qui n'ont ni Verlaine, ni Rimbaud pour parents
Mais de la langue de Molière, cet humble amant
S'ils ont séduit votre esprit critique, alors soyons diligents !
Remplaçons les installations de production/distribution de chaleur
Et disons OUI avec entrain au contrôle hypochlorisé,
Pour que, dès le printemps, Meyrinoises et Meyrinois
Dans une eau contrôlée, neutralisée et flocculée,
Puissent-ils donc s'ébattre sans retenue et avec grande joie
Votez chers collègues, cette délibération à l'écologique minois et
Tel que le PDC le fera, dites OUI d'une plus vaillante voix."

(Quelques applaudissements)

Mme Murciano fait part de la position de son groupe:

"Le groupe des Verts de Meyrin, malgré une grande nostalgie de M. Maurice Amato qui a lui-même participé à l'époque à la pose des panneaux solaires sur le centre sportif des Vergers, se rend bien compte des problèmes de vétusté, de fuites des installations actuelles qui ont démontré leurs limites.

Représentant une consommation énorme d'énergie, les installations techniques doivent être remplacées. La chaudière à gaz assurant le chauffage de l'eau des piscines étant tombée en panne, la réparation n'étant plus possible, une solution alternative doit impérativement être mise en place pour assurer le chauffage pour la prochaine saison. Les synergies possibles avec les travaux aux Vergers ne sont pas négligeables et les mesures de couverture par les énergies renouvelables et de récupération tout à fait en adéquation avec les préoccupations de notre groupe. Le chauffage à distance, qui pourrait être fonctionnel dès le mois de mai 2016, les nouvelles mesures pour le traitement de l'eau ainsi que les panneaux solaires hybrides sont un grand pas en avant en matière d'économie d'énergie et tout à fait efficaces.

C'est pour ça que le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin votera favorablement cette délibération."

M. Boccard donne lecture de l'avis de son parti:

"Lors de la commission, nous avons pris conscience de la vétusté des installations. En profitant de l'implantation du CAD et de nouveaux panneaux solaires, la Commune réalisera de substantielles économies d'énergie.

Le groupe PLR de Meyrin-Cointrin votera favorablement cette délibération."

Au nom du parti socialiste, **M. Ortelli** fait la déclaration suivante:

"Nous avons été sidérés de découvrir l'état lamentable dans lequel se trouvent les installations de production de chaleur et de traitement de l'eau de la piscine extérieure des Vergers. C'est une bien mauvaise habitude de laisser les installations se dégrader jusqu'à leur dernier soupir. A ce stade, nous n'avons pratiquement plus le choix: nous devons remettre d'aplomb toutes ces installations.

Le projet qui nous est présenté est séduisant car il représente une solution d'avenir en utilisant des énergies ayant un impact minimal sur notre environnement, entre autres les panneaux solaires qui produisent simultanément de l'énergie électrique et de l'eau chaude sont une solution techniquement novatrice.

Le groupe socialiste votera donc favorablement cette délibération."

Mme Schweizer note qu'il s'agit de mettre aux normes des installations du centre sportif. Il va donc de soi que l'UDC approuvera ce crédit.

La parole n'est plus demandée et **M. Tillmann** met aux voix la **délibération n° 2015-38**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'700'000.- destiné au remplacement des installations de production/distribution de chaleur et de traitement de l'eau nécessaire à l'exploitation de la piscine extérieure du Centre sportif municipal des Vergers

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne) et l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEnGE – L2.30) et son règlement d'application (RALEnGE – L2.30.01);

Vu la conception générale de l'énergie (CGE) et le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE);

Vu le plan directeur énergie de la commune de Meyrin adopté par le Conseil municipal le 19 avril 2011;

Vu le label "Cité de l'énergie Gold" obtenu par la ville de Meyrin en 2014;

Vu la résolution n° 2008-25 relative au raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG);

Vu la résolution adoptée par le Conseil municipal le 15 décembre 2009 relative à la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments publics de la Commune;

Vu le cadastre solaire des toitures établi par le Canton;

Vu l'obsolescence des équipements techniques nécessaires au traitement et au maintien en température de l'eau des bassins;

Vu l'importance de la natation pour la santé publique et par là, le maintien d'une piscine publique de plein-air à Meyrin;

Vu le plan des investissements 2015-2025 ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 décembre 2015 ;

DECIDE

PAR 32 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'700'000.-** destiné au remplacement des installations de production/distribution de chaleur et de traitement de l'eau nécessaire à l'exploitation de la piscine extérieure du Centre sportif municipal des Vergers,
2. qu'une demande de subvention de CHF 75'000.- sera déposée auprès de l'Office cantonal de l'énergie,
3. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'700'000.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue (soit CHF1'625'000.-) en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.331 dès 2017.

* * *

11. **Délibération n° 2015-39 relative au financement des travaux de reconstruction du terrain de football D des Vergers d'un montant total de CHF 1'798'159.-. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc élargie (M. Pachoud, MCG)**

M. Pachoud fait part du rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc élargie, tenue le 26 novembre 2015, sous la présidence de M. Boccard et en présence de M. Devaud et M. Genequand, responsable du service des sports:

"M. Genequand présente la situation du Meyrin FC.

Situation actuelle du Meyrin football club

Rapport établi par le club en 2013, prévoyant les besoins pour que le club puisse évoluer jusqu'à 1000 membres actifs. A ce jour, 760 joueurs (dont 600 juniors) répartis dans 32 équipes. 30% de "surbooking" dans les équipes (32 équipes ne devraient absorber que 577 joueurs).

Les terrains actuels sont utilisés à leur maximum de capacité (15 à 20 heures par semaine sur les terrains en herbe). Les vestiaires sont tous utilisés à leur pleine capacité; deux vestiaires sont mis à disposition du club de rugby deux soirs par semaine. Le nombre de joueurs ne peut pas être augmenté et le club doit refuser des inscriptions.

Lors de temps pluvieux, un seul terrain synthétique est insuffisant car toutes les équipes s'y entraînent.

Grande satisfaction du club sur la qualité des infrastructures mises à sa disposition.

Evolution du Meyrin football club: besoins pour accueillir 1000 membres

Déplacement des deux terrains de la cité par deux synthétiques (terrains E et F) avec éclairage. 12 vestiaires supplémentaires dans la zone "Arbères". Nouvelle buanderie pour le nettoyage des équipements. Recruter 38 entraîneurs/10 arbitres car le club doit avoir un quota d'arbitres fixé par l'ASF. Renforcement du secrétariat. Augmentation de la subvention pour les juniors.

Puis M. Maag, chef de projet des Vergers, décrit plus particulièrement la description du projet de délibération.

Le terrain de football D en herbe est un terrain indispensable au bon déroulement des activités du Meyrin FC qui comptabilise plus de 800 membres. Dans le futur, avec les nouveaux habitants, le club prévoit plus de 1000 membres. C'est pourquoi ces terrains sont nécessaires pour le bon fonctionnement du club. Ainsi, à terme, l'ensemble des terrains sera regroupé dans la zone sportive. Le terrain D a été rehaussé de 5 m dans un but d'économies financières pour le chantier du quartier des Vergers et de nuisances liées au déplacement de la terre. Le terrain D qui était à cet endroit a été temporairement supprimé et doit être reconstruit tel qu'à l'existant, aux frais des divers propriétaires des Vergers selon accords conclus avec eux. Les clubs de rugby et de football se sont partagé le terrain G de rugby pendant deux saisons, ce qui a généré passablement de soucis, notamment au niveau du gazon.

La délibération a pour but de profiter de la reconstruction de ce terrain pour compléter l'équipement afin de le rendre conforme aux normes actuelles de l'ASF et d'améliorer le confort des spectateurs en créant une bande minérale sur la périphérie ainsi qu'une barrière délimitant l'espace de jeux et des spectateurs. Une somme est aussi prévue pour pré-équiper les infrastructures aux futurs terrains synthétiques E et F pour l'arrosage et l'équipement de mâts pour les lampes supplémentaires pour l'éclairage du terrain E. Ainsi le terrain sera entièrement neuf et apte pour les besoins sportifs du club.

Questions

Un commissaire (Ve): pourquoi amener l'eau sur les terrains E et F ? Réponse: les terrains synthétiques doivent aussi être arrosés.

Un commissaire (Ve): est-ce que l'eau est puisée dans le lac des Vernes ? Réponse: non, trop de complications.

Un commissaire (PLR): coût de la zone pieds secs à CHF 70'000.- et quels matériaux sont utilisés ? M. Maag répond que l'infrastructure sera en tout venant et le revêtement dans un matériel durable et facile d'entretien.

Un commissaire (Ve) 155 joueurs adultes ? Réponse: oui, 5 équipes.

Un commissaire (MCG): quand et quoi sur les terrains A Vaudagne et B centre de la cité vont disparaître ? Réponse: CA Europan 2 en voie de réalisation avec le parking. Terrain A envisager la construction d'un restaurant scolaire (production des repas). Trois à cinq ans... projets futurs.

Un commissaire (MCG): quid d'un projet de restitution des terrains pour les chevaux ? Réponse: le manège devait demander à des paysans meyrinois de trouver des emplacements.

Un commissaire (MCG) fait état de terrains marécageux: est-ce que l'étude a été bien faite pour une hauteur de 5 m ? Réponse: des forages ont été réalisés pour les marécages.

Un commissaire (MCG) demande s'il y a d'éventuelles oppositions pour l'éclairage. Réponse: on est loin des habitations et les autorisations ont été délivrées. Les six mâts seront bas.

Au vote, cette délibération est acceptée à l'unanimité."

M. Devaud tient à ajouter que le terrain ne va coûter en réalité que CHF 200'000.- à la Commune et ajoute que les coûts ont pu être baissés grâce aux démarches menées concernant les transports de terre.

Mme Girardet fait la déclaration suivante:

"En fait, il s'agit surtout de remettre le terrain D dans l'état où il se trouvait AVANT le début des travaux de construction de l'écoquartier. L'opération devrait se solder par un coût nul puisque le dépôt des gravats sur ce terrain est complètement pris en charge par les propriétaires des Vergers. En réalité, il subsistera un solde de CHF 200'000.- à la charge de la Commune, comme vient de le dire M. Devaud. Cette somme permet de construire un terrain en synthétique, un nouvel éclairage et de parfaire le système d'arrosage.

Le MCG votera cette délibération parce qu'elle permet une amélioration des infrastructures mises à disposition du Meyrin FC.

Le dépôt des remblais sur une hauteur de 5 m à proximité du site a permis aux propriétaires de faire l'économie de nombreux transports de terre en camion. Une économie financière et écologique, bien dans l'esprit Agenda 21.

Nous émettons toutefois une critique concernant la méthode utilisée pour décider de ce principe. Jamais, dans toute cette opération d'évacuation des gravats, l'avis du Conseil municipal n'a été sollicité. Les aménagements extérieurs du quartier des Vergers ayant fait l'objet d'un concours prévoient l'utilisation des terrains comme zone inondable, ce qui paraissait être une excellente solution écologique pour contenir les grandes crues.

Ainsi, l'opération proposée aujourd'hui rendra cette option caduque, ce que nous ne pouvons que regretter."

M. Boccard donne lecture de la position du parti libéral-radical:

"Génial, la Commune ne cache pas la poussière sous le tapis mais la déblaie sous les terrains de football. Par cet astucieux système, les déblais n'ont pas nécessité de transport hors du site, d'où une belle économie et une réduction des rejets de CO₂. De plus, cerise sur le gâteau, les maîtres d'ouvrage financent ce terrain à hauteur de CHF 1'597'700.- et il ne restera que CHF 200'458.- à la charge de la Commune. Ce n'est pas cher pour un terrain de foot flambant neuf avec éclairage adapté.

Le groupe PLR Meyrin-Cointrin votera favorablement cette délibération."

M. Squillaci annonce que le PDC va également soutenir cette délibération. Au vu du montant à charge de la Commune, il est clair qu'il s'agit d'une très bonne opération financière qui va permettre en outre d'avoir un terrain de qualité.

Par ailleurs, cette réalisation va donner au club la possibilité d'absorber les futurs membres habitant dans ce quartier, ce qui sera un réel atout permettant d'anticiper les travaux à venir en prééquipant les terrains E et F.

M. Amato fait part de la position des Verts:

"Ce terrain D ne coûte pratiquement rien à la Commune, en effet, à peine CHF 200'000.- malgré cette délibération qui fait peur lors de la première lecture. Ces CHF 200'000.- permettent juste d'améliorer l'ancienne infrastructure et de prévoir les prochains terrains à venir.

De plus, le rehaussement de 5 m permettra aux footballeur d'augmenter leur horizon. Cette butte sera totalement inscrite dans le paysage du quartier et, surtout, cette butte a permis d'éviter des centaines de camions pour déplacer cette terre, d'où une économie surtout de pollution, et également financière pour les constructeurs des Vergers.

Les Verts sont donc favorables à cette délibération et vous invitent à la voter."

Mme Hayes considère qu'il faut applaudir le fait qu'une délibération de CHF 1,7 mio ne va finalement coûter que CHF 200'000.- à la Commune.

M. Hernot annonce que le parti socialiste approuvera cette délibération qui vise à soutenir la pratique du sport par les jeunes, en l'occurrence le football. Il espère néanmoins que les conseillers auront la même générosité pour les autres sports pratiqués par les futurs jeunes habitants du quartier des Vergers.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Tillmann** met au vote la **délibération n° 2015-39a**

relative au financement des travaux de reconstruction du terrain de football D des Vergers d'un montant total de CHF 1'798'159.-

Vu le plan localisé de quartier n° 29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010 et l'adoption du même plan le 6 avril 2011 par le Conseil d'Etat;

Vu le rythme donné depuis cette date par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu les nombreuses délibérations votées par le Conseil municipal relatives au financement des travaux dans le quartier des Vergers depuis l'adoption du PLQ ;

Vu la délibération n° 2013-34a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 15'400'000.- destiné à financer la réalisation des parkings des Arbères et des Vergers dans l'écoquartier des Vergers adoptée le 19 novembre 2013;

Vu la délibération n° 2013-14a relative à un crédit d'étude de CHF 2'250'000.- pour les aménagements extérieurs publics et privés communaux du nouveau quartier des Vergers adoptée le 14 mai 2013;

Vu la délibération n° 2014-13a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 5'800'000.- destiné à financer la réalisation du parking des Sports dans l'écoquartier des Vergers adoptée le 15 avril 2014;

Vu la demande du service cantonal de géologie, sols et déchets, de valoriser le plus possible sur le site les matériaux d'excavation;

Vu l'autorisation de construire DD 106'605 aménagements extérieurs du quartier des Vergers;

Vu l'opportunité de pouvoir financer le remplacement de l'installation sportive existante par les propriétaires privés, qui stockent les matériaux d'excavations issus des constructions;

Vu l'accord des propriétaires privés de financer la réalisation du nouveau terrain D à sa valeur de remplacement soit CHF 1'597'701.-;

Vu l'accord des propriétaires privés de verser leur quote-part du montant de la valeur de remplacement du terrain D, directement à la Commune, qui supervisera les travaux de construction;

Vu l'opportunité de pré-équiper les infrastructures communes nécessaires aux futurs terrains E et F;

Vu l'opportunité de profiter de ces travaux pour améliorer l'accueil des spectateurs du terrain D en créant une bande minérale sur la périphérie;

Vu l'intérêt écologique pour l'écoquartier de pouvoir stocker sur site des matériaux excavés évitant par-là de nombreux mouvements de camions;

Vu l'article 27 du règlement d'exécution de la loi sur les eaux (REaux-GE);

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc élargie;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 décembre 2015,

D E C I D E

PAR 32 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'798'157.-** destiné au financement des travaux de la reconstruction du terrain D,
2. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de financer la reconstruction du terrain de football D par les recettes provenant du volume de terre déposée sur site CHF 1'725'517.- TTC (CHF 1'597'701.- HT),
4. de payer à l'administration fédérale 8% de TVA sur les recettes de stockage mentionnée à l'alinéa 3, soit CHF 127'816.-,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 200'458.- pour financer la part communale des travaux de reconstruction du terrain de football D,
6. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 200'458.- en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°34.331 dès le début de l'utilisation du bien, prévu en 2017.

* * *

[Pause de 20h30 à 21h00]

12. Délibération n° 2015-32a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 48'200'000.- en vue de la réalisation des équipements publics dans l'écoquartier des Vergers. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc & finances conjointe (Mme Kunz-Félix, LR)

Mme Kunz-Félix donne lecture du rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc & finances conjointe:

"Voici le roman fleuve sur le projet des infrastructures des Vergers et sa délibération n° 2015-32, présenté en quatre chapitres résumant sept heures trente de commissions réparties en cinq séances, l'exploit !

Premier chapitre, commission du 17 juin 2015, présentation du projet

Le concept du projet est présenté par le mandataire. Il décrit la démarche effectuée pour ce projet qui a porté sur le respect de l'échelle du quartier, l'importance donnée à l'articulation entre les vides et les pleins, le tout concrétisé par une implantation pavillonnaire en quatre bâtiments distincts.

Nous entrons progressivement dans les détails du bâti avec la description typologique, s'articulant sur l'utilisation très tendance "bois-béton". Vous l'aurez compris, béton pour l'extérieur et bois pour l'intérieur. Est ensuite présenté le thème phare de cette construction : la prise en compte des performances énergétiques dans les choix constructifs. Pour exemple: l'éclairage naturel a été largement privilégié puisque les bâtiments n'ont pas de stores extérieurs mais intérieurs, ce qui permet non seulement de rentabiliser l'énergie naturelle mais également d'en faciliter l'entretien.

Avant de se lever pour étudier la très belle maquette, un petit détour est effectué du côté technique avec les notions de double flux dont la maigre connaissance technique de votre rapporteure a pu, in extremis, retenir l'élément suivant : le double flux est un principe d'échange de chaleur entre l'air froid du dehors et l'air chaud du dedans pendant l'hiver et inversement durant l'été, le tout dans des tubes, bouches de ventilations.

Un commissaire assis est bavard, debout, il en devient volubile. Et cela sans compter sur le débit de parole ininterrompu du mandataire, intarissable sur son projet. Cette ambiance bouillonnante fait transpirer le président qui tente de remettre de l'ordre dans cette commission très interactive. En bref, sont abordées les questions liées aux voies de fuite pour le sous-sol, l'ensoleillement des salles, l'acoustique de la salle à manger, la provenance du bois, la nature du sol et l'ouverture des fenêtres.

Par leurs questions, les commissaires expriment leur intérêt sur l'utilisation des bâtiments, sur les économies d'énergie et les coûts. Le chef de service de l'UTE articule de mémoire le montant de CHF 700.- le m³ pour un montant approximatif de CHF 43 millions auxquels il faut ajouter notamment le crédit d'étude, les équipements sportifs en vue des compétitions et un système de clés électroniques.

M. Tschudi souligne qu'à ce stade, une variation de 20% est possible.

Le président remercie tout le monde et part reprendre des forces en vue de la prochaine commission.

2^e chapitre : commission du 9 septembre 2015, point sur l'avancement

Le mandataire présente à nouveau les éléments du projet. Il insiste sur le principe de l'implantation des bâtiments en quinconce, permettant non seulement une articulation des espaces de préaux en développant des synergies entre les bâtiments, mais propose également une autonomisation de chaque module, voire la possibilité de les faire évoluer indépendamment le cas échéant.

Quant aux avantages énergétiques de cette construction les points suivants sont présentés : les toitures végétalisées permettent une inertie thermique et favorisent l'isolation acoustique, le système de rétention d'eau permettra une économie financière et, enfin, détail qui n'a pas échappé à l'attention de votre rapporteure, l'utilisation de la chaleur humaine comme élément chauffant. On se réjouit !

Quelques questions fusent. Un commissaire s'interroge sur le financement de La Voie lactée en lien notamment avec la pertinence de son maintien en regard du projet de l'école inclusive. Réponse donnée : un droit de superficie est prévu avec cette construction.

Autre question: comment l'ouverture des fenêtres dans un projet tel que celui-ci peut-elle être gérée ? L'architecte apporte l'assurance que les ouvrants seront assurés. Nous voilà soulagés, les élèves meyrinois seront aérés.

La présentation se poursuit avec l'exposé du planning. Celui-ci prévoit une ouverture de chantier en février 2016 pour une livraison en juillet 2018. A ce jour, les délais sont tenus.

Présentation du financement: La Voie lactée n'étant pas comprise, le total est arrêté à CHF 51'291'565.- en ayant intégré toutes les demandes.

Les questions posées portent dès lors sur les honoraires, la vérification des coûts par l'économiste mandaté par la Commune, et l'augmentation du coût de base de CHF 38'000'000.- à CHF 51'291'565.-. Réponse apportée: l'estimation de CHF 38 millions a été effectuée "ante" concours, le projet issu du concours ayant été estimé à CHF 43 millions, puis le passage du projet au sein des services communaux a porté le devis général à CHF 50 millions. Par ailleurs, le mandataire précise que l'ajout du local des scouts au sein du programme a nécessité l'excavation complète de l'école.

Le président clôt la séance en indiquant que le Conseil municipal devra dès lors se positionner sur une délibération ad hoc.

Troisième chapitre: double commission du 14 octobre 2015, les débats

La commission s'ouvre par un rappel de l'administration que cette construction ne comprend pas uniquement une école mais bien toute une infrastructure publique: salles de sport, locaux parascolaires, local des scout. Elle complète son propos par une description de la démarche portant sur le résultat financier en précisant que le programme a été augmenté de 14% par des éléments tels que l'aula, l'abri PC et le local scouts.

Suit une présentation d'un "bench mark" des autres bâtiments similaires dans le Canton. L'ensemble du projet et des coûts y relatifs ont été visés par M. Cheminat l'expert économique mandaté par la Commune.

Les interventions des commissaires en pleine forme démarrent immédiatement dans une ambiance électrique qui ne fera que s'amplifier durant la soirée, le repas servant à peine à pacifier les esprits. En résumé: un commissaire s'enquière sur les salles de gym qui ne seraient pas aux normes de Macolin et sur les 16 classes prévues alors que 14 étaient initialement envisagées.

Plusieurs s'indignent sur l'exponentialité des coûts et sur le manque d'informations données au Conseil municipal qui se trouve mis devant le fait accompli d'une modification du programme.

Un autre désire mettre la priorité sur l'importance du délai de livraison de l'objet.

Puis intervient la question du plan des investissements qui ne présente pas les mêmes chiffres que la délibération. L'expression d'un sentiment de contrariété en lien à l'augmentation des coûts de plusieurs commissaires fera planer la menace de surseoir à la délibération. Dès lors, des précisions sont demandées sur le programme et plus spécifiquement sur le contenu des options modifiées ou ajoutées depuis les premières présentations.

Les débats se focalisent un moment sur le bien-fondé de la présence du local scout et de son coût.

S'ensuit une proposition de consensus autour du prix global et l'évocation d'une demande de plafonnement du prix global. Face à cet enjeu stratégique et financier, le magistrat en charge du projet avertit que la détermination d'un prix plafond provoquera des coûts supplémentaires dus à la modification du programme, puisqu'il faudra une demande de nouveau devis général et une modification de la demande en autorisation de construire.

Sursis de la délibération, plafonnement des coûts à l'enveloppe de base, délai de réception de l'objet, le débat s'intensifie !

In fine, la décision de surseoir à la délibération, le temps que l'administration revienne avec une présentation précise des éléments ayant généré cette inflation financière est pour finir votée par 7 oui (2 PDC, 2 PLR, 2 MCG, 1 UDC) et 4 non (2 PS et 2 Verts) pour la commission des Vergers et par 6 oui (2 PDC, 2 PLR, 2 MCG), 4 non (2 PS et 2 verts), 1 abstention (UDC) pour la commission des finances.

Quatrième chapitre: commission du 10 novembre 2015, épilogue

L'administration présente le document explicatif attendu. Une description précise de chaque ligne est effectuée.

Après les remerciements d'usages, et mérités à la suite de la séance précédente, une première salve de questions et remarques est lancée. Soit:

Demande de précision sur l'obligation de disposer d'une salle pour les langues étrangères pour l'école, la mutualisation du local scout dans les abris PC, le regret de ne pas avoir bénéficié de devis estimatif incluant les éléments tels que travaux préparatoires, le coût important pour les aménagements du préau, l'utilisation du local scout sur une partie de la semaine, des informations complémentaires sur la ligne "divers et imprévus".

Les réponses apportées par l'administration et les magistrats éclairent les commissaires sur les aspects suivants:

- les salles dévolues à l'étude des langues étrangères sont mutualisées avec les autres activités de l'école. Le nombre de classes correspond aux normes exigées par le DIP;
- le montant des aménagements extérieurs ne concerne pas uniquement les jeux mais l'ensemble des aménagements. Le montant pour les jeux s'élève à CHF 70'000.-;
- l'augmentation prévue pour les salles de gym, soit CHF 720'000.-, vise un agrandissement de ces infrastructures de 1,80 m afin d'accueillir deux matches de basket en parallèle.

Deux positions s'opposent, l'une plaidant pour une vision d'avenir en proposant des infrastructures de qualité à la population meyrinoise, et l'autre pour une maîtrise des coûts en respect du portemonnaie de la même population meyrinoise.

Deux amendements sont proposés, l'un sur les montants du Fonds d'art et du Fonds énergie qui dépassent les montants maximums autorisés, et l'autre sur la réduction du pourcentage du poste "divers et imprévus".

Malgré quelques hésitations sur la forme du vote à adopter, le vote final portera sur l'acceptation de la délibération au montant désigné, soit CHF 48'200'000.- incluant l'amendement sur l'agrandissement des salles de gym et l'adaptation des montants dévolus aux Fonds d'art et d'énergie.

La délibération amendée est acceptée par 9 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG) et deux abstentions (PLR) pour la commission des finances.

La délibération est également acceptée par la commission Vergers ad hoc par 10 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 1 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (PLR)."

M. Tillmann propose de traiter en premier lieu l'amendement, à savoir l'agrandissement de la salle de gym pour un coût supplémentaire de CHF 720'000.-, qui a été accepté par les commissaires.

Mme Sapin fait part de l'étonnement du MCG que cette salle n'ait pas été prévue aux normes dès le départ.

M. Devaud explique que les architectes se sont renseignés auprès de la Haute école fédérale de sport de Macolin qui a communiqué la dimension des surfaces de jeu sans y intégrer les tables de chronométrage indispensables pour un match de basket-ball. Heureusement, un architecte s'en est étonné et, après s'être renseigné, a proposé une augmentation de la surface afin de mettre la salle aux normes.

A ce sujet, **M. Devaud** en profite pour faire remarquer qu'à chaque fois que l'exécutif a renoncé à des éléments pour faire baisser les coûts d'une infrastructure, ceux-ci faisaient défaut par la suite. De plus, il relève que le club de basket a accueilli 200 membres supplémentaires cette année et qu'il faut encore tenir compte des habitants qui vont venir s'installer aux Vergers, entre autres. Dès lors, il est probable que les besoins du club vont aller en augmentant.

En conclusion, il trouverait erroné de faire l'économie d'un crédit que l'on pourrait regretter par la suite et considère l'amendement comme totalement légitime.

M. Hernot mentionne que, lors de leur caucus, les socialistes ont longuement discuté de cet amendement mais n'ont pu se mettre d'accord, ce qui implique que chacun aura donc la liberté de vote.

M. Amato annonce que les Verts sont opposés à ce crédit supplémentaire. Il fait en effet remarquer que l'on ne construit pas cette salle de gym pour le Meyrin-basket mais pour un quartier. De plus, cette salle est largement dimensionnée et les Verts sont soucieux des finances communales. Enfin, il leur semble que le club pourrait utiliser les salles de gym de l'école de Livron ou des Champs-ss si nécessaire.

M. Frauchiger n'est pas d'accord et fait remarquer que les membres du Meyrin-basket s'entraînent dur. Aussi trouve-t-il normal de mettre les salles en adéquation avec les normes suisses.

Mme Deluermoz, au nom du PDC, acceptera l'amendement. Elle juge en effet inconcevable de construire une infrastructure d'une telle envergure sans avoir, pour une fois, des installations qui répondent aux normes permettant d'organiser des compétitions simultanées. Ceci permettra également à un plus grand nombre de jeunes de faire du sport, ce qu'elle estime extrêmement important, tant au niveau de la santé que pour l'intégration.

M. Devaud relève à l'intention des Verts que cette infrastructure ne servira effectivement pas qu'au basket. Il ajoute que, le week-end, les membres du Meyrin basket commencent les matches de championnat à 8h00 et les terminent à 22h00 en jouant d'ores et déjà dans deux salles différentes. Or, la Commune a besoin de ces infrastructures pour d'autres associations qui ont aussi des activités en augmentation. En outre, il fait remarquer que l'on ne construit pas une infrastructure pour répondre aux besoins actuels mais en prévoyant les besoins à venir des associations sportives.

En conséquence, il ne comprends pas la position des Verts qui le choque véritablement. Il est en effet atterré que l'on propose une économie de CHF 720'000.- sur un budget de CHF 48 millions en refusant une demande du milieu associatif.

M. Devaud rappelle encore que, lors de la construction du stade de football, la salle de musculation prévue a été retirée du budget car elle n'était pas jugée indispensable. Or, il a constaté que ceux qui avaient retiré cette salle se sont étonnés de son absence lorsqu'ils ont visité le stade. Dès lors, il demande aux écologistes d'avoir plus de considération pour les gens qui s'occupent de manière bénévole des associations et de leur mettre des équipements de qualité à disposition. Il précise encore que la salle de l'école de Livron n'est plus homologuée pour les compétitions.

Mme Girardet est parfaitement d'accord avec ce que vient de dire M. Devaud et Mme Deluermoz mais est choquée par les propos de M. Amato. Elle relève en effet qu'un montant de CHF 1.6 million est prévu pour des locaux destinés aux scouts alors que ce n'était pas prévu au départ dans le projet. Par conséquent, elle ne comprend pas que les Verts refusent un crédit supplémentaire de CHF 720'000.- pour mettre la salle de gymnastique aux normes.

Faisant suite à la requête de M. Jimenay, **M. Tillmann** indique que l'amendement consiste à rajouter CHF 720'000.- (dont CHF 120'000.- d'honoraires) pour agrandir la salle de gym de 1.8 m. Cet amendement, qui est déjà intégré dans la délibération, a été accepté en commission.

M. Cornuz tient à préciser la position des Verts vis-à-vis du monde associatif et du Meyrin basket en particulier. A cet effet, il indique que les Verts ne souhaitent pas saborder ce club, comme certains le laissent entendre, et ne dénigrent aucune association, qu'elle soit sportive ou culturelle, mais sont pour une égalité de traitement pour tous.

Il explique que les membres de son groupe sont surtout soucieux des dépenses publiques en rappelant le récent vote du budget qui a été particulièrement discuté, ce qui est précisément le rôle du législatif. **M. Cornuz** signale que les Verts ne veulent pas arrêter de subventionner le Meyrin basket ou lui refuser une salle aux normes parce qu'ils refusent son développement. Au contraire, ils en sont heureux, de même que du soutien de la Commune aux associations sportives, mais ils estiment que la somme rajoutée est superflue et pas indispensable pour que le groupe scolaire voit le jour.

La majorité de l'assemblée s'apprêtant néanmoins à approuver cet amendement, **M. Cornuz** tient à rappeler la cohérence qu'il devrait y avoir entre les débats sur l'équilibre budgétaire, comme lors de la précédente séance, et le fait que, ce soir, une dépense supplémentaire importante doit être acceptée sans discussion. A ce sujet, il rappelle qu'après une longue discussion, l'assemblée a voté le retrait d'une somme de CHF 100'000.- du budget pour les assises du cirque. Il revient également sur les tribunes pour le stade de football, qui ont été construites il y a quelques années parce que l'équipe était en Challenge league alors qu'elle est redescendue en 2^e ligue depuis, le stade étant donc maintenant largement au-dessus des normes. A cette occasion, c'est l'argent des contribuables qui a été dépensé, mais ça ne dérange pas certains qui ont la mémoire courte.

En conclusion, **M. Cornuz** considère que cet ajout de CHF 720'000.- est une erreur stratégique et logique à un moment où l'on cherche à maîtriser les coûts. Les Verts prendront donc acte de la décision de l'assemblée mais estiment que c'est une mauvaise idée.

Mme Sapin aimerait une clarification et note que, la somme étant incluse dans le budget global, l'amendement ne consiste pas en un ajout.

M. Tillmann explique que, dorénavant, tous les amendements doivent être votés en plénière.

En réponse à M. Hernot, il précise que, si l'amendement est accepté, cela implique que le montant de CHF 720'000.- sera maintenu dans la délibération mais **M. Hernot** trouve ce mode de faire incohérent.

M. Tschudi indique qu'un amendement a été présenté et accepté en commission. Le montant demandé a donc été intégré à la délibération et, selon le règlement, cette décision doit être confirmée en plénière. Le coût total de la délibération n'a pas été augmenté étant donné que les Fonds d'art contemporain et d'énergie ont été fortement diminués.

Pour **Mme Schweizer**, il faut construire maintenant pour le futur. De plus, la somme demandée est peu importante et il sera impossible de modifier la salle après coup ou alors en dépensant encore plus.

M. Boccard précise que l'amendement émanait de M. Tremblet qui a demandé cette adjonction pour autant que l'on trouve une économie correspondante afin d'arriver au même montant global.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tillmann** met au vote l'**amendement consistant à laisser la somme de CHF 720'000.- dans la délibération.**

Cet amendement est accepté par 19 oui, 7 non et 5 abstentions.

M. Tillmann ouvre le débat sur la délibération.

Mme Sapin annonce que le groupe MCG trouve le budget très élevé, lequel a été augmenté de 14% en raison des adjonctions non prévues dans le concours, à savoir les locaux pour les scouts, deux classes supplémentaires et la mise aux normes de la salle de gym. Son parti acceptera néanmoins cette délibération.

Mme Hartmann donne connaissance de la position des Verts:

"Si l'ouverture d'un crédit de CHF 48'200'000.- peut paraître à première vue très conséquente et même inquiétante pour la fraîche conseillère municipale que je suis et, qu'en plus, on note une importante augmentation des frais par rapport au projet initial, je ne peux cependant que partager le point de vue du groupe des Verts qui soutient et approuve cette délibération.

En effet, la somme finale signe l'aboutissement d'un large processus de réflexions et de négociations, que cela soit avec le département de l'instruction publique, les coopératives ou encore les associations meyrinoises. Plus particulièrement, nous nous réjouissons de voir que ce projet est conçu en tenant compte de l'intégration harmonieuse de l'école de La voie lactée aux autres équipements scolaires. Ce choix met en actes précis la notion d'école inclusive et permettra de beaux échanges entre nos deux écoles.

Nous saluons également une concertation, une conception des équipements sportifs qui permettra une ouverture élargie à la population, et nous espérons ainsi que de nombreuses activités pourront s'y dérouler et qu'ils pourront ainsi répondre aussi aux besoins variés de cette population. Ainsi diverses associations et groupes d'habitants pourront occuper ces locaux et favoriser ainsi un vivre ensemble de qualité. Par exemple, nous ne pouvons qu'être heureux de voir que les scouts pourront enfin disposer de locaux adaptés à leurs besoins parce que c'est une longue histoire et, enfin, que leur sécurité sera aussi garantie par rapport aux nouveaux locaux.

Au vu de la qualité de ce qui est proposé au vote ce soir, les Verts ne peuvent que soutenir l'adoption de cette délibération et vous encourager à faire de même."

M. Grognuz donne lecture de la position de son groupe:

"48 millions, l'investissement est de taille ! Nos petits et grands Meyrinois seront traités avec bien des égards. Le projet des infrastructures publiques des Vergers est très, très beau, très énergétique, très aéré, très tout en définitive. Il est difficile de ne pas en convenir. Sensible aux aspects architecturaux et énergétiques, le groupe PLR reconnaît la qualité de ce projet dont toute la population meyrinoise pourra profiter.

Pourtant, au risque de jouer les trouble-fête ou les empêcheurs de tourner en rond, nous disons notre insatisfaction sur la manière dont se sont déroulées les opérations et la légèreté avec laquelle notre Conseil a été traité. Pour preuve, l'autorisation de construire a été déposée avant l'acceptation de la délibération par notre Conseil, ce qui a eu pour effet de nous voir agiter le risque d'un surcoût en cas de modification du projet. Nous ne pouvons plus accepter cette prise d'otage, d'autant que nous avons dû surseoir à cette délibération le temps que les réponses à nos questions puissent être apportées et cela sous le regard offusqué de nos collègues de la gauche qui ne comprenaient pas pourquoi on peut avoir l'outrecuidance de questionner un montant de CHF 48 millions.

En regard des contraintes temporelles, de la qualité du projet tout en relevant que la procédure de présentation de l'objet au vote de notre Conseil n'a pas été correcte, le PLR ne refusera pas cette délibération."

Il va de soi que le groupe PDC approuvera ce crédit, annonce **M. Tremblet** qui relève cependant que le montant lui paraît important, pour ne pas dire exorbitant. Il poursuit en notant que c'est un nouveau quartier qui se construit, et même un écoquartier que l'assemblée a voulu exemplaire et dont l'école respectera tous les critères. S'il reconnaît que les coûts ont largement dépassé les espoirs et attentes par rapport au projet initial, il est clair toutefois que l'on ne construit pas qu'une école puisqu'il y aura aussi un bâtiment parascolaire et deux salles de gymnastique, ce qui explique une partie de l'augmentation.

Ce qui dérange les membres de son groupe, c'est la procédure suivie dans la mesure où un concours a été lancé sans connaître le coût final des travaux. Un beau projet a été choisi, certes, mais il souhaite qu'à l'avenir, on fixe un cadre avec un montant maximum avant de lancer le concours.

En conclusion, **M. Tremblet** indique que le PDC est satisfait d'avoir obtenu la garantie que les salles de gym seront aux normes et pourront être utilisées simultanément car il lui semblait aberrant de ne pas le faire. Il mentionne encore que le PDC était partagé à l'idée de mettre les scouts en sous-sol et a hésité à proposer un amendement pour retirer les CHF 1,7 millions à cet effet. Finalement, les démocrates-chrétiens y ont renoncé car les scouts attendent de nouveaux locaux depuis longtemps. Néanmoins, ils estiment que les scouts auraient pu attendre encore quelques années car ils pourraient être relogés dans la mairie actuelle lorsque la nouvelle mairie aura été construite.

Pour **Mme Hayes**, il est difficile de voter un crédit de CHF 48 millions sans hésiter car il s'agit d'une somme importante qui a passablement augmenté depuis le dépôt du projet. Elle regrette d'ailleurs que, trop souvent, des projets soient présentés dont le budget prend l'ascenseur et pour lesquels l'assemblée doit finalement voter des dépassements. Elle se demande s'il s'agit d'erreurs dans l'estimation budgétaire ou d'une manière de faire pour forcer le Municipal à accepter des installations supplémentaires.

Quoi qu'il en soit, **Mme Hayes** note qu'au stade actuel, il n'est pas possible de revenir en arrière et se mettre à couper dans cet énorme projet qui n'est pas seulement une école mais un complexe à la hauteur de la dimension de l'éco-quartier des Vergers. Par conséquent, elle approuve tant la réalisation de locaux pour les scouts que la mise aux normes de la salle de gymnastique pour le Meyrin-basket.

En conclusion, elle est heureuse de la construction de cette magnifique infrastructure dont tous les Meyrinois, habitant aussi bien la Citadelle que Cointrin et la Cité, pourront profiter. Elle termine en indiquant que les membres de l'UDC approuveront tout de même cette délibération.

Au nom du parti socialiste, **M. Hernot** est heureux que l'on n'évoque pas seulement l'école mais aussi les équipements publics du quartier des Vergers car c'est bien de cela dont il s'agit et la somme est conséquente.

A ce sujet, il relève que lorsque l'on construit un nouveau bâtiment, on a toujours l'impression que c'est luxueux, que ce soient une crèche, une tribune de football ou une patinoire. On l'a d'ailleurs souvent dit et répété dans cet hémicycle. Il considère néanmoins que, dans le cas présent, il n'est pas question de luxe. S'il regrette l'évolution des prix de la construction, il note toutefois que l'administration a peu de moyens pour y remédier.

En résumé, **M. Hernot** est d'avis qu'il faut accepter cette situation car on offre ainsi aux habitants un très beau quartier avec des infrastructures publiques de qualité. Il aurait regretté qu'en rognant ici ou là, le bâtiment soit beau mais pas aux normes et qu'il ne puisse accueillir des enfants, des scouts ou des sportifs.

Il conclut en indiquant que les socialistes voteront cette délibération bien qu'ils trouvent le projet onéreux.

En réponse à la remarque du PLR quant au dépôt de l'autorisation de construire, **M. Tschudi** explique qu'il est très fréquent que le Conseil administratif dépose une telle demande avant de soumettre le projet au Municipal. En effet, la procédure est très longue et il est toujours possible ensuite de déposer une demande complémentaire intégrant tous les éléments modifiés par le Municipal, la procédure étant alors beaucoup plus rapide. A titre d'exemple, il explique que le projet de la Fondation Nouveau Meyrin a pu avancer beaucoup plus rapidement parce que le propriétaire du bâtiment B 13 avait déposé une demande d'autorisation de construire avant de vendre son bien. Or, la crèche n'était pas prévue à l'origine et il a donc fallu présenter une demande complémentaire qui a été rapidement acceptée.

Il termine en faisant remarquer que si l'assemblée avait refusé la construction d'une école, la Commune aurait eu une autorisation de construire en force qui n'aurait jamais été mise en pratique.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote de la **délibération n° 2015-32a**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 48'200'000.- en vue de la réalisation des équipements publics dans l'écoquartier des Vergers

Vu le plan localisé de quartier n° 29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010 et par le Conseil d'Etat le 6 avril 2011 ;

Vu la délibération prise par le Conseil municipal en date du 17 décembre 2013 ouvrant un crédit de CHF 2'920'000.- destiné à l'étude des équipements publics dans l'écoquartier des Vergers ;

Vu la procédure de concours d'architecture SIA 142 – 143 publié le 13 décembre 2013 ;

Vu le jugement du concours d'architecture SIA 142 -143 le 12 juin 2014 et le choix du jury à l'unanimité pour le projet *Nirwana*, projet du bureau Widmann architectes ;

Vu le dossier de requête en autorisation de construire déposé le 11 mai 2015 auprès du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ;

Vu l'ensemble des préavis favorables établis par les services du DALE et du département de l'instruction publique (DIP) concernant ce dossier ;

Vu l'obligation de mettre l'ensemble de ces locaux à disposition du DIP dès la livraison des premiers logements ;

Vu la demande de "*La Voie Lactée*" d'avoir un droit de superficie dans le périmètre de la future école et la volonté de la Commune d'accueillir l'école spécialisée pour poursuivre une collaboration déjà existante à Champs-Fréchets depuis de nombreuses années ;

Vu la délibération n° 2015-33, relative à un droit de superficie accordée à l'école spécialisée "*La Voie Lactée*";

Vu la résolution n° 2005-10a adoptée le 9 septembre 2008, demandant l'application des hauts standards énergétiques aux bâtiments communaux ;

Vu les différentes autorisations de construire déposées et récemment autorisées, impliquant des démarrages de chantiers début 2014 pour une livraison des logements en 2016 ;

Vu les besoins scolaires et parascolaires identifiés dès la livraison des premiers immeubles par le service de la recherche en éducation (SRED) (scolaire) et par le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) (parascolaire) ;

Vu les accords trouvés avec les coopératives Le Niton et Les Ailes des tours C1 et C3, en relation avec le financement des abris de la protection civile et leur utilisation ;

Vu les accords trouvés avec les coopératives Le Niton et Les Ailes des tours C1 et C3, en relation avec le financement des panneaux photovoltaïques et de leur utilisation ;

Vu la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 relative à la séparation des eaux ;

Vu la loi sur l'enseignement primaire C1.10 du 6 novembre 1940 et son règlement d'application C1.10.11 ;

Vu les normes du DIP, du bureau de prévention des accidents (BPA), de la société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), de l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) ainsi que la loi et le règlement d'application sur les constructions et installations diverses (L5.05) ;

Vu le plan des investissements 2014-2023 ;

Vu les rapports des commissions écoles et jeunesse et des travaux publics ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc & finances conjointe ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 décembre 2015;

D E C I D E

PAR 30 OUI ET 2 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 48'200'000.-** destiné à la réalisation des équipements publics dans l'écoquartier des Vergers,
2. qu'une somme sera attribuée au Fonds d'art contemporain, selon le règlement fixant les conditions d'attribution au fonds,
3. qu'une somme sera attribuée au Fonds communal d'énergie de la commune de Meyrin, selon le règlement d'application fixant les conditions d'attribution au fonds,
4. qu'un montant de CHF 1'400.- par abri (325 abris) sera facturé aux coopératives concernées en tant que servitude d'usage, selon l'accord entre la Commune et les coopératives concernées, soit un total de CHF 455'000.-,
5. qu'un montant de CHF 600'000.- sera facturé aux coopératives concernées en tant que participation au financement des panneaux photovoltaïques,
6. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
7. de comptabiliser les recettes provenant des servitudes d'usage mentionnées sous l'alinéa 4 dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,

8. de comptabiliser les recettes provenant de la participation au financement des panneaux photovoltaïques mentionnées sous l'alinéa 5 dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
9. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 48'200'000.-,
10. d'amortir la dépense nette (dépense brute/recettes d'investissements) prévue comme suit dès le début de l'utilisation du bien estimée à septembre 2018 :
 - CHF 45'753'253.- en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous les rubriques n° 21.331 pour le bâtiment scolaire, 16.331 pour les abris PC, 54.331 pour le restaurant scolaire et le parascolaire et 35.331 pour les scouts,
 - CHF 1'391'747 en 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous les rubriques n° 21.331 pour le mobilier scolaire, 16.331 pour le mobilier des abris PC et 54.331 pour le mobilier du parascolaire.

* * *

13. Annonces de projets

Néant.

* * *

14. Propositions individuelles

Mme Hayes demande que le président du Conseil municipal ainsi que les présidents de commission et les chefs de groupe soient plus stricts sur l'utilisation des téléphones et ordinateurs pendant les séances. Elle relève à ce sujet que l'article 46 alinéa 5 du règlement du Conseil municipal précise qu'il "est interdit, lors des débats, de filmer, de photographier, de téléphoner ou d'enregistrer...".

Pour **Mme Hayes**, il s'agit non seulement de respecter le règlement mais également les personnes qui présentent les différents dossiers aux membres de l'assemblée, lesquels sont supposés écouter l'orateur.

M. Tillmann croit savoir que le nouveau règlement du Conseil municipal autorise l'utilisation du téléphone pendant les séances.

M. Fabre souhaite qu'une double commission des finances soit convoquée afin d'expliquer dans le détail le plan des investissements. En effet, il considère que l'examen du budget a été fait si rapidement que certains aspects sur les budgets votés, les dépenses obligatoires et les investissements à venir ne sont pas clairs. Il lui semble qu'une explication serait d'autant plus nécessaire au vu de l'arrivée de nombreux nouveaux conseillers ainsi que de l'importance des investissements à venir et leur impact sur les centimes additionnels.

Il rappelle encore que les conseillers ont posé des questions et émis des suggestions lors de l'examen du budget.

M. Frauchiger a constaté la présence d'une signalisation obsolète au bout du chemin Salomon-Penay qui est en cul-de-sac. Il s'agit d'un panneau de stationnement et arrêt interdit, ce qui implique qu'il est impossible d'arrêter son véhicule au fond du chemin pour faire demi-tour. Il fait remarquer que ce panneau est en place depuis des décennies et pourrait être remplacé par un panneau de "stationnement interdit".

* * *

15. Questions

M. Dumalle signale que, le 28 février 2016, les Genevois seront appelés à répondre à la question: "Acceptez-vous la loi ouvrant un crédit de CHF 20'870'000.- pour la construction d'une caserne à Meyrin-Mategnin afin de libérer le site des Vernets ?"

Il en déduit que, si les Genevois approuvent ce projet, les Meyrinois seront mis devant le fait accompli. Aussi aimerait-il savoir si une étude d'impact sur les avantages et inconvénients de ce projet a été ou va être réalisée par le Canton ou la Commune avant le vote afin que les Meyrinois puissent se prononcer en connaissance de cause sur cet objet.

D'autre part, **M. Dumalle** a constaté, lors de la course de l'Escalade, que plusieurs communes avaient des stands aux Bastions. Aussi aimerait-il savoir si le service des sports de la Commune a l'intention de faire de même les prochaines années. En outre, il demande si les écoles meyrinoises, y compris le cycle d'orientation, sont de près ou de loin engagées dans une action promotionnelle pour la course de l'Escalade du même ordre que ce qui est fait pour les Foulées automnales.

En réponse à la première question, **M. Tschudi** indique que le Conseil n'a pas pris position sur la votation qui fait suite à l'aboutissement d'un référendum. Il explique qu'avant le lancement dudit référendum, il y a eu un débat au Grand Conseil et le Conseil administratif a été auditionné en commission.

M. Tschudi ajoute que, dans un premier temps, le Conseil a fait opposition et que cette procédure est automatique pour les objets lancés par la Confédération. En effet, c'est le seul moyen d'entrer en dialogue avec les auteurs d'un projet. Outre celle de la Commune, il y a eu les oppositions de l'association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle (ADIHQ) et d'un agriculteur local. Ceci a permis un dialogue entre les parties concernées et les opposants de manière à trouver un modus vivendi.

Il explique que les habitants étaient principalement inquiets de l'augmentation de la circulation dans le quartier de la Citadelle. En conséquence, la Commune a exigé qu'aucune voiture militaire ou privée ne passe par le quartier mais qu'elles utilisent exclusivement la rue H.-C.-Forestier, ce qui a été déterminé par convention. Celle-ci mentionne également qu'aucune voiture privée des militaires ne doit circuler dans le quartier ni stationner hors du périmètre de la caserne, ce qui implique que la troupe ira stationner dans la commune d'Aire-la-Ville, des bus amenant les soldats à la caserne.

M. Tschudi mentionne qu'il a également été négocié l'emplacement des exercices qui auront lieu exclusivement du côté aéroport et non pas du côté habitations. Il est d'ailleurs prévu une colline anti-bruit afin de réduire les nuisances sonores, et il ne devrait donc pas y avoir de nuisances sonores supplémentaires occasionnées par la caserne.

Enfin, il a été décidé de créer un groupe de contact pour garantir que les engagements pris vont perdurer. Ce groupe sera composé de représentants de la Commune, du canton, de l'ADHICQ et du commandement de la place. Il pourra être convoqué à tout moment par l'un de ses membres en cas de problèmes.

M. Tschudi revient sur la question de la mobilité et reconnaît qu'il y aura certes un peu plus de circulation qu'avec la caserne actuelle, laquelle va être détruite et reconstruite pour être agrandie. Elle accueillera donc plus de soldats mais pas en permanence. L'impact sur la circulation ne devrait pas être important mais il faudra aussi tenir compte du développement de l'aéroport ou de l'aviation privée qui pourraient accroître la circulation. Toutefois, ceci n'a pas de lien avec la votation et n'est pas l'objet actuel.

En conclusion, suite à la convention précitée signée par toutes les parties et à l'engagement du canton et de l'armée de soutenir la démarche de la Commune pour mettre le chemin H.-C.-Forestier à 40 km/h, les opposants ont retiré leur opposition.

Il précise encore qu'il a certes été décidé de transférer la troupe à Meyrin mais que les exercices auront toujours lieu à Epeisses et le stationnement à Aire-la-Ville.

M. Tillmann fait remarquer que tout ceci a déjà été présenté en commission d'urbanisme dont les procès-verbaux sont disponibles sur CMnet. Il invite les conseillers à lire ces documents afin de ne pas prolonger les séances.

Pour ce qui est de la course de l'Escalade, **M. Devaud** n'est pas opposé à la participation de Meyrin à cette course mais il faudra au préalable demander à la direction de la course et sans doute payer une participation. Toutefois, il faudrait auparavant que les personnes intéressées déterminent ce qu'elles souhaitent précisément, **M. Devaud** expliquant que les associations de petites communes utilisent cette course pour récolter un peu d'argent en vendant des pâtisseries ou du vin.

En ce qui concerne la propagande auprès des écoliers, il trouve ceci inutile dans la mesure où le nombre de participants à cette course ne cesse d'augmenter et qu'il est même envisagé d'organiser des courses le vendredi en raison du grand nombre de concurrents.

M. Dumalle tient à féliciter le propriétaire de la Maison de Feuillasse (Maison de retraite des vieux français de Genève) et le canton qui ont replanté 22 chênes le long de la rue H.-C.-Forestier et du chemin Perrault-de-Jotemps en remplacement d'une dizaine de chênes abattus récemment pour des raisons de sécurité.

M. Grognoz fait remarquer qu'un panneau "Commune de Meyrin" situé à côté du WTC (station AGIP) est illisible et demande qu'il soit changé.

M. Gaetanino indique que plusieurs riverains de l'avenue de Mategnin se sont plaints des nuisances occasionnées par le chauffage au bois des personnes logeant dans les caravanes du Salto de l'Escargot. Aussi aimerait-il savoir s'il est possible de leur demander de ne plus se chauffer au bois.

Mme Leuenberger va se renseigner et confirme que des forains dorment dans les caravanes chauffées.

M. Squillaci a constaté la présence de boîtiers rouges "Vélospot" à divers endroits de la Commune et demande des explications à ce sujet. En particulier, il aimerait savoir s'il s'agit des vélos libres privés dont il a été question dans la presse, quel est l'objectif de ces équipements et quelle est la portée au niveau du rayonnement des logos wifi mis sur les bornes.

M. Tschudi ignore la portée du rayonnement et explique que Vélospot est une entreprise privée qui installe un système de vélos en libre service. La Commune lui a donné une autorisation pour une phase d'essais de trois ans. La majorité de ces bornes sera installée sur le domaine public privé et la Commune octroiera quelques emplacements sur son domaine.

Bien que sceptique sur la réussite de ce projet, le Conseil a souhaité laisser cette entreprise faire ses preuves, d'autant plus que le "vélib" genevois ne semble pas près de s'implanter. Il a été jugé intéressant d'installer de tels vélos dans la zone industrielle, aux gares et arrêts de tram, à destination des employés des entreprises, lesquelles devront contacter directement Vélospot.

En résumé, la Commune n'a pas mis d'entrave à cette société privée mais n'a engagé aucun frais à l'exception de la mise à disposition de quelques emplacements.

En fait, **M. Squillaci** n'a pas compris le système de "cadenassage" des vélos".

M. Tschudi pense que, pour l'instant, seuls les boîtiers ont été installés mais il va de soi que des vélos seront mis à disposition à ces emplacements.

M. Hubert signale qu'une partie du préau de l'école de Vaudagne est condamnée en raison du gel et que barrières ont été installées. Aussi aimerait-il savoir comment résoudre cette question, en faisant remarquer que les enfants passent de toute façon sous les barrières. Il ajoute que le concierge lui a dit qu'il ne voulait plus mettre de sel.

M. Jimenay indique que, lors du 40^e anniversaire du quartier des Champs-Fréchets, un sondage a été fait par le biais d'un prospectus concernant un projet de jeux dans le petit parc situé vers la rue des Bugnons. Il s'en étonne car il y a déjà une grande zone de jeux vers le stade et aimerait avoir des informations à ce sujet.

M. Tschudi explique que ce sondage émanait d'un groupe d'habitants qui a profité de la fête pour interroger les participants, mais il ignore ce qu'il en est advenu car rien n'est parvenu en mairie à ce jour.

**Séance du 15 décembre 2015
tenue en séance ordinaire**

Avant de lever la séance, **M. Tillmann** remercie le service de l'environnement pour les étoiles de Noël distribuées aux municipaux.

* * *

La séance est levée à 23h30/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 5 février 2016.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Laurent TREMBLET

Robert TILLMANN